



Master 2 Enfance, Jeunesse : Politiques et Accompagnement

Promotion : 2018-2019



**La prise en compte de la parole des enfants dans la
formulation des politiques nationales : le Collège des Enfants
du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge**

Emilie Bucur
19 septembre 2019
Sous la direction d'Isabelle Lacroix

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont tout d'abord à l'équipe pédagogique de l'EHESP, qui m'a offert, plus que des enseignements de grande qualité, une année riche en humanité, grâce à laquelle je saurai entrer en confiance sur le marché de l'emploi. Je tiens plus particulièrement à remercier Virginie Muniglia et Pascale Petit-Sénéchal pour leur accompagnement tout au long de l'année, lors des moments difficiles.

Je souhaite exprimer ma gratitude vis-à-vis de Patricia Loncle qui a su soutenir notre promotion et la porter au-delà des capacités qu'elle pensait avoir : l'expérience télévisée restera inoubliable à mes yeux.

Plus précisément dans le cadre de ce mémoire, je tiens à remercier Madame Isabelle Lacroix avec laquelle j'ai eu grand plaisir à travailler cet écrit, grâce à notre intérêt commun pour les questions de participation, et qui a toujours su être de bon conseil pour que j'avance au mieux dans la rédaction.

Je souhaite également remercier Madame Sylviane Giampino de m'avoir donné l'opportunité de réaliser mon stage de fin d'études au sein d'un service du Premier Ministre, afin de porter et de promouvoir dans la réflexion politique, l'importance d'une politique de l'enfance, détachée des autres champs de politique publique.

Je suis également reconnaissante envers Morgane Rouault-Mouraine, avec qui j'ai partagé mon bureau et mes réflexions sur le monde, la prise en compte de la parole des enfants, et l'état de notre démocratie, et qui a su m'encourager dans les moments de doute.

Merci également à Laëtitia Brabant-Delannoy et à Ariane Julien, dont l'écoute et l'aide m'ont été précieuse durant mon stage.

Je ne saurai oublier les discussions riches et intéressantes que j'ai pu avoir avec l'ensemble de l'équipe du HCFEA, des Présidents aux Secrétaires Générales, en passant par les collaborateurs scientifiques et stagiaires.

Cet écrit me permet d'évoquer mes camarades de promotion, Mathilde Baillieux et Mégane de Carvalho, avec qui les soirées de travail ont paru moins longues et plus amusantes.

Merci à mon entourage proche d'avoir cru en moi depuis le premier jour ; je n'en serai pas là aujourd'hui sans chacun de vous.

Enfin, je tiens à remercier mon Petit Prince, qui m'accompagne chaque jour pour m'aider à réaliser mes rêves d'enfants.

Sommaire

INTRODUCTION.....	p.5
I. Les luttes pour la conception de la politique de l'enfance et de l'adolescence.....	p.11
A) Qui fait la politique publique ?.....	p.11
1. Le partage du champ de la politique nationale de l'enfance entre des acteurs en concurrence.....	p.11
a) Naissance et vie d'une politique de l'enfance.....	p.11
b) La lutte pour une définition légitime au sein du Conseil de l'Enfance.....	p.13
2. L'émergence de dispositifs de participation citoyenne de jeunesse.....	p.16
a) Enjeux de la participation citoyenne.....	p.16
b) La participation, une dynamique dans l'air du temps.....	p.18
B) Entre définition institutionnelle et réappropriation citoyenne.....	p.20
1. Le Collège des enfants, "pour la première fois en France".....	p.20
2. La redéfinition du dispositif par ses usagers.....	p.21
C) La manipulation, risque sous-jacent des dispositifs de participation.....	p.23
1. De la difficulté d'écouter les jeunes.....	p.23
2. Au risque de la déformation de leur parole.....	p.24
II. Porter la parole des enfants au niveau national.....	p.27
A) Qui est l'enfant du Conseil de l'enfance du HCFEA ?.....	p.27
1. Des enfants issus de mouvements de jeunesse, conseils municipaux et de l'éducation populaire.....	p.27
2. Des freins à la représentativité et à la représentation.....	p.29
a) Un collège qui ne se prône pas représentatif par essence.....	p.29
b) Des difficultés à exercer la fonction de représentation.....	p.31
B) Transformer la parole des enfants en politique publique.....	p.33
1. La formulation de ses centres d'intérêt par l'enfant.....	p.33
2. La prise de parole devant la tribune.....	p.34
C) Le portage de la parole de l'enfant dans les projets du HCFEA.....	p.36
1. L'enfant, sujet et/ou acteur de la politique publique.....	p.36
2. Ce que participer apporte aux enfants.....	p.38
CONCLUSION.....	p.41
Bibliographie.....	p.47
Annexes.....	p.49

INTRODUCTION

Dans le cadre du *Master Enfance Jeunesse : Politiques et accompagnement* de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique, j'ai réalisé mon stage de fin d'études au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA), plus précisément au sein du secrétariat général de la formation "enfance et adolescence", que j'appellerai dans la suite de ce travail, indifféremment le "*Conseil Enfance*", le "*conseil de l'enfance*" ou encore dans son nom complet "*le conseil de l'enfance et de l'adolescence*". La première appellation constitue celle qui était la plus adoptée parmi les membres du secrétariat général avec lesquels je travaillais, ce qui, nous le verrons dans le développement de cette note réflexive, apparaît révélateur de la vision accordée à la notion d'enfance au sein de ma structure d'accueil. Ce stage de professionnalisation s'est déroulé entre janvier et juillet 2019 sur un total de 21 semaines.

Le HCFEA a été créé le 13 décembre 2016 par la loi n°2015-1776 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il se substitue à plusieurs instances dont la principale était le Haut Conseil de la Famille et plus précisément dans les domaines qui me concernent, à la Commission "Enfance et Adolescence" de France Stratégie. Institutionnellement, le HCFEA est rattaché à cette instance, anciennement connue sous le nom de "Commissariat Général au Plan". Placé auprès du Premier Ministre, il comporte au total 230 membres, dont 68 sont rattachés au Conseil Enfance. Sa mission principale consiste à "*animer le débat public et apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille, à l'enfance et à l'avancée en âge, dans une approche intergénérationnelle*¹".

A travers son activité d'écriture de rapports publics, le HCFEA est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées, de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie. Comme l'indique le décret n°2016-1441 du 25 octobre 2016 "*il peut être saisi par le Premier ministre, les ministres chargés de la famille, des personnes âgées, de l'enfance et les autres ministres concernés [...]. Il peut également s'autosaisir sur ces mêmes champs de compétences*". Ce même décret fixe le fonctionnement et la composition du HCFEA, prévoit une formation plénière et des formations spécialisées, dont celle relative à l'enfance, au sein de laquelle se déroule mon stage. Le Haut Conseil se compose de trois vice-présidents nommés par arrêté du Premier ministre et chargés d'assurer la présidence d'une de ces trois formations en alternance chacun pendant une année (l'Âge en 2017, l'Enfance et l'Adolescence en 2018, et la Famille en 2019). Ce texte juridique prévoit également l'ordre d'exercice de la fonction de président du Haut Conseil. En 2019, celle-ci est assurée par le Président du

¹ Article 69 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Conseil de la famille. En plus des trois présidents, une secrétaire générale est chargée de la coordination des conseils, et deux secrétaires générales adjointes contribuent auprès des conseillers scientifiques et des chargés de mission, à écrire les travaux décidés par les membres des conseils en début d'année. Lorsque j'arrive en janvier, le HCFEA vote en plénière l'écriture des rapports suivants pour le conseil de l'enfance : *“Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant”*, *“Enfants et écrans”*, *“La traversée adolescente des années Collège”*.

Le secrétariat général du Conseil de l'enfance et de l'adolescence au sein duquel j'exerce mes fonctions de stagiaire, est chargé en 2019, de la production de ces rapports publics dont le premier fait l'objet d'une saisine ministérielle. La tâche n'est pas simple car la taille de l'équipe est restreinte : elle se compose de la Présidente, de l'une des deux secrétaires générales adjointes, d'une chargée de mission exerçant les fonctions de rapporteur, ainsi que d'une collaboratrice scientifique qui nous rejoindra au mois d'avril, et qui n'est présente qu'une journée par semaine sur le site du HCFEA. Pour l'écriture de ces rapports, dont la co-rédaction constitue l'un des aspects de ma mission de stage, les membres sont consultés au cours de séances ayant lieu en moyenne une fois par mois. A cette fin, par exemple, le membre représentant le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) au sein du Conseil de l'enfance et de l'adolescence a réalisé une présentation des enjeux portant sur les images violentes, pouvant être accessibles par les enfants sur les écrans, dans le cadre de l'écriture du rapport sur le numérique. Entre ces séances, chaque membre de l'équipe du secrétariat général travaille en autonomie sur l'une des dimensions du rapport, une fois que le travail a été réparti. Puis, pour approfondir et formuler des propositions, des auditions sont menées avec des acteurs concernés par les sujets traités. Ainsi par exemple, les associations regroupant les représentants des *“particuliers employeurs”*, bien que ne faisant pas partie du Conseil de l'enfance, ont été interrogées dans le cadre de l'écriture du rapport concernant le pilotage de la qualité dans les modes d'accueil de la petite enfance. De la même manière, le secrétariat général consulte des agents de terrain (collectivités territoriales, associations), mais également des chercheurs, professeurs des universités, hauts fonctionnaires, etc., afin d'appuyer scientifiquement les propos émis dans les rapports.

Le fonctionnement et l'orientation de chaque conseil du HCFEA varie en fonction des engagements et centres d'intérêt de leurs présidents, mais ces allers-retours entre le secrétariat général, les membres du conseil, les acteurs politiques nationaux et les personnes auditionnées, sont communs aux trois formations. En outre, comme le décret de création le prévoit, chacun des trois conseils est composé à la fois d'élus, de représentants de l'Etat, des caisses de sécurité sociale et des institutions ou organismes compétents, de représentants d'associations, et de personnes morales de droit public ou droit privé, autres que l'Etat et les collectivités territoriales concourant aux politiques concernées, ainsi que de personnalités qualifiées nommées par arrêté du Premier Ministre en raison de leurs actions, travaux de recherche, d'expertise, ou d'évaluation sur les questions relatives à l'enfance et à l'adolescence.

Néanmoins, le Conseil de l'enfance et de l'adolescence se différencie des deux autres conseils en ce sens qu'il compte parmi ses membres, non seulement des représentants adultes des enfants, comme par exemple, des directions ministérielles (DJEPVA, DGCS, DGESCO...), des associations et ONG (La Voix de l'enfant, Unicef France, DEI-France, Enfance et Musique...), des élus (députée de la commission affaires sociales de l'Assemblée Nationale par exemple), mais aussi et c'est sa spécificité, un **Collège de douze enfants et adolescents** ayant vocation à éclairer les rapports avec leur vision d'enfant "*expert de son quotidien*"² comme promu dans le rapport "*Les Temps et Lieux Tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité*" (TLT³) adopté en février 2018 et précisant la place, le rôle et le fonctionnement concret du Collège des Enfants. Il s'agit d'un rapport central du Conseil de l'enfance et de l'adolescence, souvent cité en référence par ses rapporteurs du secrétariat général mais également par sa présidente. Il a ainsi également contribué à dessiner en filigrane la programme de la journée publique du 11 juin 2019, organisée par le secrétariat général, et que je citerai fréquemment dans cette note. Ce rapport, sans nier l'importance de la famille et de l'école dans l'éducation et le développement de l'enfant, s'intéresse aux autres aspects de sa vie pouvant impacter son parcours. Il qualifie les TLT de "*3ème éducateur des enfants*"⁴. Le conseil de l'enfance a cherché, en le rédigeant, à élever les temps et lieux tiers (espaces publics, associations sportives culturelles et scientifiques, espaces jeunes, séjours vacances, engagements citoyens...) en un objet de politique publique à part entière, au même titre que l'école. De fait, l'éducation nationale n'apparaît pas comme un partenaire privilégié du conseil de l'enfance qui souhaite s'en distinguer. Ainsi par exemple, lors de la préparation de la journée du 11 juin, une invitation à intervenir en début de table-ronde n°2⁵ est envoyée au Ministre de l'Education Nationale, par principe, mais l'intervenant le plus attendu demeure Adrien Taquet, secrétaire d'Etat auprès d'Agnès Buzyn⁶, la ministre des solidarités et de la santé à qui avait justement été remis le rapport TLT. L'objectif sous-jacent attendu des TLT en tant que politique publique est celui de combler les défauts que l'éducation nationale ne parviendrait pas à anéantir : inégalités, soutien à la parentalité, trajectoire scolaire des enfants. Enfin, ce rapport s'avère structurant d'un point de vue du fonctionnement même du Conseil puisqu'il intègre la parole des enfants de façon explicite à travers des "encadrés" contrairement aux autres rapports.

² *Les temps et lieux tiers des enfants et des adolescents hors maisons et hors scolarité*, Conseil de l'Enfance du HCFEA, p.89

³ "Temps et Lieux Tiers", j'intitulerais ce rapport "TLT" dans la suite de cet écrit, comme il était habituel de le faire au sein du secrétariat général du Conseil de l'Enfance.

⁴ Rapport TLT, p.3.

⁵ Voir document annexe n.3

⁶ Le titre du secrétaire d'Etat a été revue à de nombreuses reprises dans l'élaboration du programme de la journée du 11 juin. Lorsqu'il est arrivé sur le devant de la scène, de nombreux médias l'ont présenté comme le secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, mais son champ d'action élargie et les échanges ayant eu lieu entre le HCFEA et le cabinet d'Adrien Taquet, nous ont dirigé vers la nomination de "Secrétaire d'Etat" auprès de la Ministre des solidarités et de la santé, au même titre que Christelle Dubos, en concurrence sur le champ politique de l'action sociale et de l'enfance.

Avis du Collège des enfants sur le fonctionnement des JA

Les JA sont gérées par des jeunes âgés de 12 à 18 ans¹⁶⁷ habilités pour un an renouvelable. Des adolescents forment un collectif afin de répondre à une envie commune. « Etre constitué en JA permet d'être reconnu par les acteurs du territoire »¹⁶⁸. Le Réseau National des Juniors Associations (RNJA) leur permet d'accéder aux aspects formels nécessaires pour faire fonctionner une association (par exemple banque, assurance). Néanmoins, concernant ces aspects, le collège des enfants a pu mentionner¹⁶⁹ que malgré l'organisation en JA certaines démarches restent compliquées¹⁶⁸.

L'arrêté du 28 octobre 2016, cité dans le rapport TLT, définit quant à lui les conditions de constitution et d'association du collège d'enfants et adolescents : *“Avant l'installation du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, ainsi qu'un mois au moins avant chacun de ses renouvellements, les associations “Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes”, “Le scoutisme français” et “Agir ensemble pour les droits de l'enfant” désignent chacune deux enfants ou adolescents de chacun des deux sexes”*. Ces trois mouvements de jeunesse font l'objet d'un conventionnement avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale : les deux premières parce qu'elles sont historiques dans l'encadrement de la participation des jeunes, la troisième pour des raisons d'affinités avec l'ancienne ministre à l'origine de la création du HCFEA, Laurence Rossignol, ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes. Tout d'abord, l'ANACEJ s'occupe des conseils municipaux d'enfants et de jeunes et bénéficie d'un vivier de jeunes mobilisables puisque déjà engagés dans des dispositifs de participation. Le même constat s'applique au mouvement scoutiste qui intègre au collège des enfants, des jeunes issus de toutes ses branches, religieuses et athées. N'étant pas un acteur implanté historiquement à l'image des deux autres, le collectif AEDE est quant à lui moins actif que les deux autres dans les échanges entre le collège des enfants et le HCFEA. Lors des séances de travail avec les enfants, j'ai moi-même des difficultés à identifier les jeunes qui proviennent de ce collectif, et ne suis même pas sûre d'avoir rencontré des enfants qui en font partie.

Le Collège des Enfants, qualifié d'“OVNI” de la participation par certains de ses membres⁷, constitue une expérience participative inédite mais finalement pas aussi atypique qu'on pourrait le croire de prime abord. Si les jeunes qui y sont impliqués le perçoivent parfois comme *“le truc de Paris dur à expliquer aux autres”*⁸, ses caractéristiques sont souvent proches de celles d'autres initiatives du même type, comme les conseils municipaux de jeunes par exemple. C'est notamment ce que me présente une animatrice que je rencontre le 10 juin, lors de la préparation de l'intervention du Collège à la journée publique, le lendemain. Cette animatrice d'un conseil municipal de jeunes, qui était venue présenter aux représentants des trois associations précitées des candidats potentiels au renouvellement du mandat du Collège, m'explique : *“on retrouve exactement les mêmes façons de fonctionner dans nos conseils”*. Or, à l'image de ces dispositifs semblables, non par son fonctionnement, mais par ses caractéristiques, je

⁷ Extrait de la séance de travail du jeudi 11 avril 2019.

⁸ Extrait de la séance de travail du jeudi 11 avril 2019.

souhaite m'appuyer sur la question que se pose Michel Koebel⁹ : "*Souhaite-t-on à travers ce conseil, ménager une véritable place d'acteurs aux enfants et aux jeunes dans l'espace politique ?*" La question de leur place sera centrale dans le travail de réflexion qu'a permis d'enclencher ce stage au sein du conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA. Puisque les rapports produits par le conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA, mais également les événements qu'il porte comme celui de la journée publique ont pour vocation de faire bouger les lignes de la politique nationale de l'enfance, il convient de s'interroger à l'instar de Patricia Loncle dans *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*¹⁰, si l'expérience du Collège des Enfants est "*susceptible de faire évoluer le contenu des décisions*"¹¹, ici plus précisément, le contenu des travaux des rapports et leurs préconisations, et/ou si l'on peut relever des enjeux sous-jacents à une expérience participative telle que celle du Collège des Enfants, autre que celui qui consiste à renforcer le fonctionnement démocratique du HCFEA.

Quels sont les enjeux identifiables derrière l'expérience de participation que constitue le Collège des Enfants ? Je m'interrogerai dans ce compte-rendu analytique sur l'effectivité de réalisation de l'objectif consistant à associer les enfants à la formulation de recommandations politiques et sur les autres effets (attendus ou non) que produit une telle participation chez les enfants qui en sont partie intégrante.

Pour répondre à cette problématique, je me baserai sur les différentes dimensions de ma mission de stage qui a comporté trois aspects principaux : d'une part, la co-rédaction des rapports "*Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant*" et "*Enfants et écrans*", d'autre part, l'intégration de la participation des jeunes à la journée publique organisée par le conseil de l'enfance et de l'adolescence entre avril et juin pour un événement le 11 juin, et enfin, l'accompagnement et le soutien de la présidente dans ses missions de représentation du conseil à l'extérieur et auprès des acteurs de l'enfance et de l'adolescence, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Les deux premières dimensions, et principalement l'organisation de la journée publique ont été celles qui m'ont demandées le plus de temps et d'implication. Derrière ces deux aspects, j'ai vu émerger la problématique de la prise en compte de la parole de l'utilisateur aux décisions politiques qui le concerne. Suite à une formation en sciences politiques, et ayant suivi de nombreux enseignements dans le cadre du Master ENJEU mais également à travers mon parcours antécédant, portant sur les questions de démocratie et plus précisément de démocratie participative, j'ai développé un intérêt poussé pour les

⁹ Koebel, Michel. 2000. « La politique noble des conseils d'enfants ». *Lien social et Politiques* (44) : p.1.

¹⁰ Loncle, Patricia. 2008. *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*. Paris: L'Harmattan.

¹¹ Idem, p. 10.

questions de participation citoyenne. Mon stage de fin de Master “*Action Publique Territoriale*” m’a amené à me pencher sur la parole des personnes âgées dépendantes dans le cadre des conseils de vie sociale des établissements médico-sociaux dans lesquels elles vivent¹³. Par la suite, j’ai souhaité poursuivre cette réflexion, en me centrant sur le public jeune, plus précisément le public “*mineur*” dont la prise en compte de la parole, bien que consacrée par la *Convention Internationale des Droits de l’Enfant* (CIDE) dont nous fêtons cette année le trentenaire, soulève des interrogations parfois semblables à la participation des personnes âgées, et au moins tout aussi semblable, dans la mesure où il s’agit dans les deux cas d’individus sinon vulnérables, au moins dépendants.

Pour réaliser ce compte-rendu analytique, je me suis basée sur mon matériau de terrain, à savoir les documents internes accessibles sur le réseau du HCFEA, des extraits d’entretiens informels avec les jeunes du Collège des enfants, leurs représentants adultes, et principalement mon observation participante dans le cadre des réunions et autres séances de travail. Je me suis également appuyée sur des éléments de littérature concernant la participation des jeunes, la sociologie de la jeunesse, mais aussi plus largement, l’analyse des politiques publiques, et la démocratie participative dans son ensemble.

Afin de répondre à la problématique posée plus tôt, je commencerai par évoquer des enjeux plus généraux et théoriques de la politique publique de l’enfance, et de la manière dont elle se construit à travers l’histoire, avec ou sans les bénéficiaires directs. Je traiterai également des enjeux liés à la lutte pour la définition la plus légitime de l’enfance, entre les acteurs du champ de la politique publique de l’enfance, ainsi qu’au sein du HCFEA, et entre ses membres adultes et enfants. Cela me permettra de revenir sur l’influence que la définition retenue détient sur l’orientation des décisions prises au sein du HCFEA (I). Dans un deuxième temps, je reviendrai plus spécifiquement sur le portage de la parole des mineurs au sein du Collège des Enfants du HCFEA, tout au long de ma période de stage, afin d’identifier les enjeux à la fois collectifs et individuels de cette expérience. Dans cette partie, je déroulerai le processus chronologique, partant de la construction à la prise de la parole par les enfants, en passant par sa transformation dans un cadre institutionnel (II).

¹³ *La gestion et le pilotage des EHPAD publics de la Ville de Paris*, Emilie Bucur, Master 2 Action Publique Territoriale, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

I. Les luttes pour la conception de la politique de l'enfance et de l'adolescence

Cette partie interroge le rapport du citoyen à la politique publique qui lui est destinée. L'enfance et l'adolescence constitue des champs de politiques atypiques dans le domaine de la prise en compte de l'opinion du citoyen, en ce sens que ce dernier est perçu comme un être vulnérable, pas toujours en mesure de décider pour lui-même. Les adultes, regroupés en mouvements politiques, associatifs ou administratifs au sein du Conseil de l'enfance du HCFEA, se présentent comme des défenseurs des intérêts de l'enfant, selon leur vision propre de ce qu'est un enfant. Je reviendrai dans un premier temps sur l'évolution de cette vision qui évolue au cours de l'histoire, pour comprendre le rôle joué par les acteurs aujourd'hui présents dans la politique publique de l'enfance et de l'adolescence, dont nombre d'entre eux sont membres du HCFEA. Nous tenterons de mettre en évidence, qui sont les acteurs qui font la politique publique de l'enfance et de l'adolescence en France depuis la naissance de celle-ci (A). En outre, lorsque l'usager, ici l'enfant, est associé à la conception de la politique publique qui lui est destinée, comme c'est le cas dans le cadre du Collège des enfants, il peut être tenté, de façon consciente ou inconsciente, de se saisir du dispositif participatif à sa manière et de le redéfinir selon ses aspirations (B).

A) Qui fait la politique publique ?

La politique publique de l'enfance est définie par de nombreux acteurs en concurrence de sa naissance à nos jours (1). Sa définition en devient d'autant plus complexe que l'on décide d'y joindre les bénéficiaires (2).

1. Le partage du champ de la politique nationale de l'enfance entre des acteurs en concurrence

a) Naissance et vie d'une politique de l'enfance

La première entrée dans la politique de l'enfance s'établit par l'éducation, après la révolution française de 1789. L'ambition étatique vise alors à former de futurs citoyens conscients de l'identité de leur nation, aptes à défendre le pays à travers la création de ce que l'on appellera plus tard, et encore aujourd'hui "l'éducation nationale". Patricia Loncle, Valérie Becquet et Cécile Van De Velde présentent ainsi dans leur ouvrage *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*¹⁴, paru en 2012, l'histoire d'une école à la fois laïque, gratuite et obligatoire pour tous les enfants. Par la suite, la politique visant les enfants va s'élargir à leur temps libre avec la mise en place d'un système de vacances afin de libérer les enfants de l'école et d'aider au travail dans les champs. En 1890, naissent les premières colonies de

¹⁴ Loncle, Patricia, Becquet, Valérie, et Van de Velde, Cécile. 2012. *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. Champ Social.

vacances, portées par des organisations religieuses, inquiètes de la santé fragile des enfants. Si l'Ecole soigne l'âme, ces périodes de "vacances" permettent de soigner le corps. Lors de la troisième république (1870-1940) se déploie ainsi une vision plus large de l'enfance, notamment au niveau local, avec des initiatives centrées sur l'éducation, l'hygiène publique et les questions sociales, dont les acteurs principaux sont les œuvres et mouvements de jeunesse, ainsi que les collectivités locales, municipalités et départements¹⁵. La prise en charge de l'enfance se voit dans ce cadre, disputée par les représentants religieux et les laïcs. Avec plus de 84 000 adhérents en 2018¹⁶, le scoutisme représente aujourd'hui en France l'un des mouvements de jeunesse les plus importants. Il s'est développé dans notre pays, tout au long du 20ème siècle en plusieurs branches religieuses et laïques, qui bien que différentes restent unies au sein de la fédération du scoutisme français. L'Etat fera du scoutisme un pilier de sa politique de jeunesse en lui accordant d'importants moyens dans les années 1940¹⁷. Au niveau national, un sous-secrétariat aux Loisirs et aux Sports est confié à Léo Lagrange en 1936, qui donnera son nom à un mouvement d'éducation populaire toujours présent aujourd'hui, dans le champ des politiques de l'enfance¹⁸.

Après 1936, les questions liées à la jeunesse se voient centralisées au niveau de l'Etat, qui se construit comme un Etat fort, capable de s'occuper à son échelle des problématiques de l'enfance et de la jeunesse, notamment après la seconde guerre mondiale. En tant qu'Etat-providence, il décide alors d'un certain nombre d'orientations dans ce champ de politique publique. C'est alors que sont établies des règles en matière d'encadrement et de professionnalisation des adultes qui s'occuperont de la prise en charge des enfants et des jeunes²⁰. En outre, des liens sont créés dans les années 1960 avec les associations et les collectivités locales, qui se présentent comme un relais au niveau territorial, mais pas encore comme étant à l'origine d'une politique de jeunesse. L'Etat reste alors toujours son instigateur et garde un contrôle important sur les actions menées, renvoyant parfois ses partenaires à des prestataires de services plus qu'à des acteurs du champ. Les réponses trouvées aux problématiques posées par la jeunesse dans la société (violence des blousons noirs dans les années 1950, pauvreté...) se concentrent dans la création d'équipements et de professions dédiées à la jeunesse. A partir des années 1982, les lois de décentralisation permettent d'agrandir la place de la jeunesse dans les municipalités²¹. Une dizaine d'années plus tard, les élections sont ainsi marquées par l'augmentation du nombre d'élus en charge de la jeunesse dans les communes. Le rôle joué par l'Etat se modifie, d'instigateur il passe à animateur. Les acteurs de la "Jeunesse et Sports" perdent de leur influence, tandis que celle des collectivités augmente

¹⁵ Idem.

¹⁶ Rapport d'activité 2018, Scouts et Guides de France.

¹⁷ <https://www.scoutisme-francais.fr/histoire>

¹⁸ Loncle, Patricia, Becquet, Valérie, et Van de Velde, Cécile. 2012. *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. Champ Social.

²⁰ Idem.

²¹ Ibid.

dans ce domaine. En outre, les associations se saisissent du créneau laissé vacant pour investir le domaine de l'enfance et de la jeunesse au niveau local²².

Après 1995 et jusqu'à l'ère actuelle, l'Etat semble se désengager des thématiques sociales, alors que les échelons territoriaux tentent tous, à des intensités différentes, de se faire une place dans la politique de la jeunesse. Les associations quant à elles, se retrouvent confrontés à des difficultés de financement, mais restent encore aujourd'hui un acteur important du secteur enfance/jeunesse²³. Les membres désignés au sein du Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence du HCFEA reflètent cette variété d'acteurs apparaissant parfois en compétition pour dominer le champ de la politique de l'enfance. Ni l'Etat, ni les collectivités, ni les associations ne forment une unité politique. Pour autant, si des concurrences peuvent exister au sein du Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence, lorsqu'il est représenté à l'extérieur de ses murs, il forme davantage un ensemble uni contre d'autres acteurs exprimant des divergences idéologiques sur la prise en charge des enfants. A titre d'illustration, le Conseil porte et défend les valeurs portées par le rapport Giampino²⁴: le développement multi-modal du jeune enfant conceptualisé par la Présidente du Conseil de l'enfance présente le langage comme un apprentissage non-linéaire. Face à cette théorie, l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) porte le programme "*Parler Bambin*" qui se fonde une théorie de l'acquisition du langage très différenciée, et décriée par les représentants du HCFEA. Une lutte apparaît ici pour dominer le champ de la politique publique de l'enfance en passant par la rédaction de rapports publics à destination des ministères concernés.

Cette lutte pour s'imposer comme le plus légitime dans le champ de la politique publique de l'enfance et de l'adolescence, passe également par la confrontation des perceptions de ces âges de la vie, au sein du HCFEA et dans le paysage institutionnel plus large.

b) La lutte pour une définition légitime de l'enfance au sein du Conseil

Il convient de garder à l'esprit que l'enfance ne constitue pas une réalité semblable dans le temps et l'espace, et ne saurait donc être uniquement associée à une réalité uniquement biologique. Il en va de même pour l'adolescence. Loin d'être une évidence, celle-ci s'est construite socialement, à travers les différents contextes socio-historiques. Les individus qualifiés aujourd'hui d' "*enfant*" et d' "*adolescent*" ne l'étaient pas à d'autres époques²⁵. Dans cette optique, Bourdieu rappelait dans son entretien "*La*

²² Ibid.

²³ Ibid.

²³ Ibid.

²⁴ Giampino, Sylviane. 2016. *Développement du jeune enfant. Modes d'action, formation des professionnels*. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/05/Rapport-Giampino-vf.pdf>

²⁵ Thiércé, Agnès. 1999. *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*. Paris : Belin.

²⁶ Bourdieu, Pierre. 1978. « Entretien avec Anne-Marie Métaillé, paru dans Les jeunes et le premier emploi, "La jeunesse n'est qu'un mot". » *Les jeunes et le premier emploi* : 520-30.

jeunesse n'est qu'un mot”, que “*le réflexe professionnel du sociologue est de rappeler que les divisions entre les âges sont arbitraires*”²⁶. En outre, il importe de retenir, que c'est la vision qu'une société adopte par rapport à l'enfance et à l'adolescence, ainsi que les termes qu'elle emploie, qui vont déterminer l'orientation des politiques publiques qui leur seront adressées. A la fin du XVIIIème siècle, les philosophes des lumières, notamment Jean-Jacques Rousseau à travers son ouvrage *L'Emile (1762)*, développent une perception de l'enfant comme étant celle d'un être à instruire. Par la suite, les autorités religieuses et civiles se saisissent de cette théorie afin de répondre à la demande d'instruction des familles bourgeoises qui avaient développées cette vision, et créent l'école moderne. Cette définition s'étend aux autres groupes sociaux, ce qui entraînera finalement la massification scolaire, fixant elle-même une distinction plus claire entre le groupe “*enfant*” et le groupe “*adulte*”. En ce qui concerne l'adolescence, c'est encore une fois l'école qui en délimite les frontières d'âge, avec l'apparition de l'enseignement secondaire à la fin du XIXème siècle²⁷.

Aujourd'hui le droit français consacre le statut de l'enfant dans l'article 388 du Code Civil, sur un critère de minorité en disposant : “*Le mineur est l'individu de l'un ou l'autre sexe qui n'a point encore l'âge de dix-huit ans accomplis*”. A travers l'histoire, le critère qui permet de déterminer un être comme étant un enfant, dépend des cultures, et des sociétés. Il diffère. En 1989, un texte de référence est adopté par l'ensemble des nations unies²⁸, arrêtant la définition de ce qu'est un enfant à destination de tous les peuples du monde : “*Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable*”, confortant la législation française. Il s'agit de la Convention Internationale de Droits de l'Enfant dont l'objectif promu est la reconnaissance et la protection des droits de l'enfant, affirmant par ailleurs qu'une société qui ne respecterait pas ces droits ne saurait vivre en paix²⁹.

Les perceptions de l' “*enfance*” sont diverses au sein des membres du HCFEA et certaines détiennent plus d'autorité que d'autres. Cette définition est discutée à plusieurs reprises au cours de mon stage par les professionnels qui m'entourent. Lors des prémisses de l'organisation de la journée publique du Conseil de l'Enfance qui s'est tenue le 11 juin, les premières idées de titres des tables-rondes évoquent systématiquement les “*enfants*”, mais jamais les “*enfants et adolescents*”. Lorsqu'est soulevée cette nuance dans le cadre de la toute première réunion d'organisation de la journée publique, elle est aussi vite rejetée par l'une des personnes présentes : “*jusqu'à 18 ans, un individu reste un enfant*”. Ce qui peut néanmoins être mis en lumière de façon opposée, les membres du Collège des Enfants qui seront

²⁶ Bourdieu, Pierre. 1978. « Entretien avec Anne-Marie Métaillé, paru dans Les jeunes et le premier emploi, “*La jeunesse n'est qu'un mot*”. » *Les jeunes et le premier emploi* : 520-30.

²⁷ Loncle, Patricia, Valérie Becquet, et Cécile Van de Velde. 2012. *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. Champ Social.

²⁸ Seuls les Etats-Unis n'ont pas ratifié cette convention.

²⁹ https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/02_CIDE_QU%27EST-CE_QUE_C_EST.pdf

les principaux jeunes à intervenir durant la journée publique, ne s'identifient pas nécessairement à cette catégorie, voire dans certains cas, la rejettent. Autour de la table, l'une des personnes de l'équipe s'interroge sur l'efficacité de cette appellation pour attirer d'autres jeunes à participer à cette journée : *“dès le collège, ils ont du mal à s'identifier à la catégorie enfance, ils ne se considèrent plus eux-mêmes comme des enfants [...]”*. En outre, les “enfants” considérés comme “autonomes”, donc capables de se déplacer par eux-mêmes et que nous voulons convier à la journée, seront finalement en majorité des adolescents, entre 12 et 18 ans³⁰ : *“si nous voulons convier 1/3 d'enfants ET d'adolescents dans la salle le 11 juin, il faudrait peut-être rendre le programme plus attractif pour cette population et lui permettre de se l'approprier”*. Pendant la séance du Conseil du mois d'avril qui posait les premiers jalons de cette journée, l'un des membres avait déjà rappelé la notion de “continuité” dans la politique de l'enfance : *“il est important de traiter des questions de l'adolescence pendant cette journée, et de ne pas ériger une vision de la politique de l'enfance qui les en écarterait”*. En outre, pendant la préparation même de ce conseil, l'un des membres les plus âgés du collège des enfants utilise le qualificatif de “jeunes” pour parler du Collège, repris par l'un des représentants du HCFEA qui précise *“C'est le collège des enfants, pas le collège des jeunes”*, l'expression de jeunes semblant renvoyer principalement à la fin de l'adolescence, voire le début de l'âge adulte pour le Conseil. Dans la même logique, lors d'un échange avec l'un des membres du Conseil, particulièrement influent sur la scène nationale et même internationale de la politique de l'enfance, mais pourtant peu mobilisé dans le Conseil de l'Enfance, le Secrétariat Général affirme : *“Nous on a une position claire au HCFEA, c'est qu'un enfant va jusqu'à 18 ans. Or, à chaque fois qu'il y a un engagement, ça va au-delà de 18 ans. La question que l'on se pose c'est comment renforcer la participation des enfants mineurs ? Sinon, il y a toujours une part de leurre sur ce qu'est la participation des enfants. Quand ils arrivent à 16-17 ans, il y a une bascule, leur pouvoir d'innovation est beaucoup plus limité, et la singularité enfantine se perd. L'enfance devient une denrée périssable”*.

L'enfance, cette période de la vie “périssable”, semble être la mieux placée pour parler d'elle-même, à l'instar de ce qui a été pensé par Adrien Taquet pour le Grand Débat des Enfants qui intervient dans la politique nationale au moment où le Grand Débat national prétend quant à lui récolter la parole des adultes en colère contre le gouvernement. La logique apparente est celle de faire parler celui qui est au plus proche des préoccupations de la politique publique de l'enfance... l'enfant lui-même.

³⁰ Voir document annexe “écrit de stage”

³² Entretien avec Anne-Marie Métailié, paru dans *Les jeunes et le premier emploi*, Paris, Association des Ages, 1978, pp. 520-530. Repris in *Questions de sociologie*, Éditions de Minuit, 1984. Ed. 1992 pp.143-154.

³³ Extrait d'une réunion de travail sur les prémisses de l'écriture du rapport “Enfants et écrans”

2. L'émergence de dispositifs de participation citoyenne de jeunesse

“La question de la démocratisation des pratiques politiques au plan local fait régulièrement retour sur la scène publique”, constate Loïc Blondiaux³⁴, expert des questions de démocratie participative. De façon générale, ce sont tout d’abord les années 1990 qui marquent un renouveau pour le champ de la consultation et de la participation à travers des référendums, enquêtes publiques, procédures de concertation en matière d’environnement, politique de la ville, conseils de quartiers, et en ce qui concerne plus spécifiquement les mineurs, conseils municipaux d’enfants et de jeunes.

a) Enjeux de la participation citoyenne

La volonté politique de faire participer les citoyens aux décisions, politiques et actions plus ponctuelles qui les concernent s’inscrit dans un contexte plus général de défiance vis-à-vis du personnel politique et des institutions en déploient les lignes directrices. Or, alors même que “la jeunesse a depuis été longtemps été considérée comme un vecteur de changement social³⁵”, elle apparaît aujourd’hui davantage repliée sur elle-même et perçue comme individualiste par un certain nombre de responsables politiques, notamment en raison de leur faible taux de participation aux élections, ainsi que d’une précarisation du monde du travail au sein duquel les jeunes peuvent avoir des difficultés à s’insérer³⁶. Laurent Lardeux rappelle ainsi qu’en 2014, les 18-24 ans se sont abstenus aux élections municipales dans une proportion nettement plus importante que les autres tranches d’âges. Alors que les médias et les pouvoirs publics s’interrogent sur l’impact de cette abstention sur la vie démocratique de pays³⁷, l’appel à la participation des jeunes par les instances politiques principalement locales, s’accroît depuis de nombreuses années. A titre d’exemple, c’est ainsi que se crée en 1991 l’une des associations animant le Collège des Enfants du HCFEA, l’Association Nationale des Conseils d’Enfants et de Jeunes (ANACEJ).

Pour la population qui nous concerne plus précisément dans cet essai analytique, il s’agit d’un public mineur qui n’est pas encore inséré sur le marché du travail et que l’acte de voter ne concerne pas encore. Néanmoins, à travers les dispositifs participatifs tels que les conseils municipaux d’enfants et de jeunes,

³⁴ Blondiaux, Loïc. « La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris ». *Hermès, La Revue* (2000/1-2) : 323-338

³⁵ Olivier Galland, *Les jeunes*, La découverte, 2018.

³⁶ Loncle, Patricia. 2008. *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*. Paris: L’Harmattan.

³⁷ Lardeux, Laurent. 2016. « Les évolutions contemporaines de l’engagement des jeunes : fossilisation et fertilisation ». *Jeunesses sans parole, jeunesses en paroles*: 107-19.

³⁸ <https://www.ville-schiltigheim.fr/vie-quotidienne/education-enfance-et-jeunesse/maison-du-jeune-citoyen/cme-cmj/>. Schiltigheim est la première ville ayant mis en place un conseil municipal des jeunes en 1979.

peut se laisser entrevoir une volonté d'apprentissage à la citoyenneté pour les futurs citoyens que ces mineurs deviendront bientôt. De fait, la dynamique s'avère bi-directionnelle : les conseils municipaux de jeunes qui apparaissent à la fin des années 1970³⁸, semblent répondre soit au besoin d'éduquer les citoyens à certaines valeurs de la république, soit aux deux, bien que cette deuxième visée dépasse souvent la première³⁹. Or, comme l'explique Elise Roche⁴⁰, "*participer*" signifie "*prendre part*", "*s'associer*", mais aussi, "*tirer une part*" qui découle de sa participation.

A ce titre, Loïc Blondiaux⁴¹ s'interrogeait alors dans un article de 2007 des véritables intentions des nombreux dispositifs qui florissait à l'aube du 21ème siècle, en France, mais également en Europe et en Amérique Latine : "*Faut-il y voir une avancée démocratique ou une manipulation ?*". Ce qu'il importe de garder à l'esprit, c'est que tout dispositif et toute politique publique s'inscrit dans un contexte socio-politico-historique tout en étant corrélé à une idéologie. Comme nous l'avons évoqué plus haut, à la fin du XIXème siècle, la jeunesse était invitée à participer à travers la volonté des politiques de leur inculquer le sentiment d'appartenance à la nation, afin de les inciter à défendre leur patrie, dans des contextes de tensions entre les pays européens. Cette volonté a glissé vers les questions d'apprentissage de la citoyenneté dans un but de cohésion sociale face à des contextes parfois tendus au sein même du pays, qui se confrontent aux valeurs mêmes de la République. Aussi, "*les questions de citoyenneté apparaissent cruciales pour le fonctionnement des sociétés nationales (Tilly, 1999, p. 256) et parmi les différentes catégories de population, la jeunesse est celle sur laquelle pèsent le plus fortement à la fois les obligations de citoyenneté et la nécessité de renouvellement de la société nationale*"⁴², explique Patricia Loncle.

Or, on peut s'interroger sur cette dimension de "*renouvellement de la société nationale*". De fait, les discours qui entourent ces instances ont souvent une valeur prophétique, comme l'explique Gérard Mauger⁴³. Cette volonté de faire participer l'enfant sous-tend davantage un objectif de participation

³⁸ <https://www.ville-schiltigheim.fr/vie-quotidienne/education-enfance-et-jeunesse/maison-du-jeune-citoyen/cme-cmj/>. Schiltigheim est la première ville ayant mis en place un conseil municipal des jeunes en 1979.

³⁹ Loncle, Patricia. 2008. *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*. Paris: L'Harmattan.

⁴⁰ Roche, Elise. 2009. « Démocratie et balançoires. Comparaisons d'expériences participatives en Allemagne, France et Italie. » *Cahiers du Brésil Contemporain* (73/74): 283-307.

⁴¹ Blondiaux, Loïc. 2007. « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout ». *Mouvements* n° 50(2): 118-29.

⁴² Loncle, Patricia. 2008. *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*. Paris : L'Harmattan, p.19

⁴³ Mauger, Gérard. 1986. « « Formes et fonctions des discours sociaux sur la jeunesse : la jeunesse mauvais objet » ». *Les jeunes et les autres*: 85-94.

⁴³ Mauger, Gérard. 1986. « « Formes et fonctions des discours sociaux sur la jeunesse : la jeunesse mauvais objet » ». *Les jeunes et les autres*: 85-94.

collective à la société de demain, plutôt qu'un but de développement et d'épanouissement individuel de sa vie d'enfant. Dans cette logique, Patricia Loncle explique dans son ouvrage que la participation des jeunes est perçue comme d'autant plus cruciale qu'ils représenteraient l'avenir de la société⁴⁴.

b) *La participation, une dynamique dans l'air du temps*

Si la participation des enfants et des jeunes a connu un essor notamment avec les conseils municipaux qui leur sont dédiés, Adrien Taquet, le secrétaire d'Etat à l'enfance auprès de la ministre des solidarités et de la santé, a marqué le coup de la participation nationale des enfants avec *le Grand Débat des Enfants* qui s'est tenu en mars 2019, et qui a d'ailleurs été animé par les mêmes représentants de l'ANACEJ et du Scoutisme Français qui sont en charge du Collège des Enfants du HCFEA. S'il s'agit là d'un coup de communication fort du secrétaire d'Etat pour s'inscrire dans le paysage politique de l'enfance, ce n'est pas la première initiative de ce type au niveau national. En 2013, le plan d'action "Priorité Jeunesse" porté par le comité interministériel de la jeunesse souhaitait "*encourager et soutenir le dialogue afin de les (les jeunes) considérer comme des acteurs et des porteurs de solutions sur les sujets qui les concernent*", "*encourager la participation des jeunes et la co-construction des politiques publiques*", propositions qui ont été renouvelées jusqu'en 2018. De nombreux autres initiatives ont été portées par les pouvoirs publics nationaux comme l'indique Jean-Claude Richez⁴⁷ dans un rapport d'étude écrit pour l'INJEP : à la fois des dispositifs qui visent à intégrer les jeunes dans l'espace public, des dialogues engagés avec des associations de jeunes par les ministères de la justice, de l'intérieur, du travail, de l'éducation nationale, etc. Ce travail avec les associations et mouvements de jeunesse est ainsi également mis en place au sein du HCFEA qui accueille le mouvement du Scoutisme Français, l'ANACEJ et l'AEDE dans ses locaux pour l'animation des séances de travail du Collège des Enfants avant chaque conseil. De fait, les membres de ce Collège sont eux-mêmes issus de ces mouvements.

Aussi, si l'on observe de nombreuses initiatives, locales ou nationales, il importe de ne pas se fourvoyer, les citoyens eux-mêmes peuvent percevoir les dispositifs de participation comme une façon pour les acteurs politiques de légitimer leurs actions et les politiques qu'ils mettent en place⁴⁹. "*L'exercice se présente d'autant plus risqué lorsqu'il implique des enfants et qu'ils vise à appuyer des missions devenues "professionnelles"*⁵⁰. En outre, il peut être perçu comme particulièrement ambitieux, voire

⁴⁴ Loncle, Patricia. 2008. *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*. Paris: L'Harmattan, p.20

⁴⁴ Loncle, Patricia. 2008. *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*. Paris: L'Harmattan, p.20

⁴⁷ Jean-Claude Richez, État des lieux des dispositifs de participations des jeunes dans les ministères, Rapport d'étude, INJEP, Paris, janvier 2014

⁴⁹ Loncle, Patricia, et Alice Rouyer. « La participation des usagers : un enjeu de l'action publique locale », *Revue française des affaires sociales*, no. 4, 2004, pp. 133-154. (p.138)

⁵⁰ Nonjon, M. 2006. « Quand la démocratie se professionnalise... Enquête sur les experts de la participation. » Lille 2.

surréaliste de croire que l'emploi d'un dispositif de participation ponctuel dans un contexte donné, puisse changer radicalement les positions des acteurs qui le portent⁵¹. A ce titre, le risque de manipulation, d'autant plus lorsque les bénéficiaires de ces dispositifs sont des mineurs, peut être brandi haut et fort par certains acteurs, de la même manière que d'autres qui cherchent à s'inscrire dans le paysage des droits de l'enfant mettront en avant les initiatives de participation citoyenne comme une réponse à l'alinéa 1 de l'article 12 de la CIDE qui indique que *”Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité”*.

Une fois ces dispositifs de participation citoyenne établis et mis en place par les institutions, les bénéficiaires s'en saisissent et le redéfinissent souvent en fonction de leurs propres intérêts. C'est ce que nous pouvons observer avec le Collège des Enfants, initiative inédite dans le paysage national.

B) Entre définition institutionnelle et réappropriation citoyenne

1. Le collège des enfants, "pour la première fois en France"

L'arrêté du 28 octobre 2016, définit les conditions de constitution et d'association du collège d'enfants et adolescents du Conseil de l'enfance et de l'adolescence. Le rapport *“Temps et lieux tiers des enfants et des adolescents”* du HCFEA lui-même rappelle le fonctionnement de ce collège dans l'une de ses parties, traitant spécifiquement de la participation des jeunes dans les instances nationales. Ce collège réunit douze enfants selon les mêmes règles de parité qui s'imposent aux autres membres des conseils du HCFEA. Leur désignation, prévue par un conventionnement entre la DGCS, le Scoutisme Français, l'ANACEJ et le collectif AEDE, s'effectue par les associations en présence. Ces dernières proposent la désignation de quatre enfants faisant partie de leurs mouvements et s'étant portés volontaires. Ils sont ensuite nommés au même titre que les autres membres pour un mandat de trois ans. Celui-ci arrive à terme fin 2019, mais les situations dépendent du moment de leur nomination puisque certains, devenus majeurs, ont quitté “l'aventure” en cours de mandat, et d'autres les ont remplacés. Tous les jeunes que j'ai rencontré dans le cadre de ma pratique de stage ont entre 12 et 16 ans en 2019. Le rapport *Travaux*

⁵¹ Blondiaux, Loïc. 2007. « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout ». *Mouvements* n° 50(2): 118-29.

⁵¹ Blondiaux, Loïc. 2007. « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout ». *Mouvements* n° 50(2): 118-29.

du Conseil de l'enfance et droits de l'enfant - 2018 du HCFEA présente le Collège des Enfants comme l'un des temps et lieux tiers des enfants qui en sont membres, et précise qu' "*avec la constitution de ce Collège des Enfants, des mineurs sont pour la première fois en France, associés à une instance de réflexion et de débat sur des politiques publiques nationales. Afin de garantir l'effectivité de cette participation, l'arrêté de constitution précise que les enfants et adolescents sont consultés trois fois dans l'année dont une fois lors d'une séance plénière du Haut Conseil*⁵²". Cette participation à travers le Collège des Enfants est souvent mise en avant par le HCFEA comme une manière d'appliquer les droits de l'enfant, et plus précisément l'article 12 de la CIDE portant sur la participation. Le Collège des Enfants ne participe pas à l'ensemble des séances du Conseil qui ont lieu environ une fois par mois. Il est principalement convié à travailler sur des sujets qui sont perçus par les adultes comme étant plus proches de leurs aspirations d'enfant âgé de 12 à 16 ans. Ainsi par exemple, lorsque j'intègre le secrétariat général du HCFEA, le rapport en cours d'écriture porte sur les modes d'accueil de la petite enfance⁵³, comprenant des chapitres portant sur des dispositions particulièrement techniques. En outre, l'enjeu de ce rapport est grand, celui de répondre à la saisine ministérielle de la ministre des Solidarités et de la Santé, et s'impose de fait aux membres. Le sujet ne fait pas particulièrement partie des priorités que les enfants souhaitent traiter dans ce conseil, soit "*la lutte contre l'homophobie scolaire, l'égalité homme/femme, le numérique*", m'expliquent-ils lors d'une séance de travail en amont d'un conseil. Néanmoins, pour les séances auxquelles il est invité à siéger en qualité d' "*expert de son quotidien*"⁵⁴, le Collège des Enfants est encouragé à évoquer des sujets qui le touche de près. Dans cette optique, le rapport TLT est souvent évoqué comme référence, il s'agit du rapport de la participation des enfants par excellence. Les propositions du Collège y sont indiquées explicitement ce qui fait exception dans l'ensemble des rapports publiés à ce jour. Ce dernier a vocation à répondre à la question : "*que font les enfants quand ils ne sont ni à l'école, ni en famille*", conformément à ce qu'indique le programme de la journée publique du 11 juin. Cette pratique tend à limiter les frontières de la participation des jeunes uniquement à des questions qui le concernent et qui lui apportent quelque chose. Lors d'une séance de travail du collège des enfants dans les locaux du HCFEA en 2017, un échange a lieu entre les membres : "*L'engagement répond à une logique de longue durée qu'il faut considérer comme un tout dans l'enfance et la jeunesse. Le collège des enfants du HCFEA estime que les actions des jeunes nécessitent de la motivation, de la patience et de la confiance en soi, confiance en soi facilitée par l'engagement*⁵⁶". Or, si la participation des enfants a pour but l'éducation citoyenne et

⁵² Travaux du conseil enfance et adolescence et droits de l'enfant 2018. 2018. HCFEA, p.85

⁵³ "Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant" - Adopté le 22 mars 2019

⁵⁴ Rapport TLT, p.89

⁵⁶ Travaux du conseil enfance et adolescence et droits de l'enfant 2018. 2018. HCFEA, p.59.

par là même l'engagement des futurs adultes dans la société, est-il pertinent qu'il ne se fasse entendre que sur des questions qui le concernent directement ?

2. La redéfinition du dispositif par ses usagers

La question soulevée ici est bien de savoir quel est l'objet de la participation, qui l'on fait participer et à quoi. Ne faut-il faire participer les citoyens qu'aux décisions pour lesquelles ils bénéficient d'une certaine expertise ? C'est en tout cas ce qui semble se pratiquer pour le collège des enfants du HCFEA. Pour autant, ses membres ne se contentent pas de ces questions directement liées à l'enfance dans les préoccupations qu'ils expriment en séance de travail. Finalement, ce qu'ils expriment, c'est qu'une politique de l'enfance n'est pas nécessairement qu'une politique pour l'enfant, mais une politique pour la société, à l'image de ce que les manifestations pour le climat des adolescents européens démontrent. Aussi, dans les propos du Collège des enfants en séance de travail, se font entendre les termes d' "égalité hommes/femmes", de "lutte contre l'homophobie scolaire", de "numérique". L'enfance, ici, s'introduit dans le débat à travers l'éducation : *"c'est depuis qu'on est tout petits, par l'éducation, qu'on va pouvoir faire en sorte de devenir des adultes égaux entre les hommes et les femmes"*, explique l'une des jeunes du Collège pendant une séance de travail en amont d'un Conseil. Il apparaît ainsi dans les propos des enfants qu'ils n'investissent pas toujours le Collège de la manière dont l'institution l'a envisagée. Dans cette logique, Marc Noël témoigne de l'exemple de la réappropriation des conseils de vie sociale par les jeunes vivant en foyer dépendant de l'Aide Sociale à l'Enfance : *"les jeunes, représentants ou non, investissent aussi ce lieu comme un lieu de pouvoir et de contestation des règles et des valeurs des adultes. Ils placent les cadres dans l'obligation de les entendre grâce à cette instance⁵⁷"*. Les sujets portés par les enfants ne portent pas de façon très précise sur l'enfance, mais sur des questions plus larges de société : en étant membres du Collège des Enfants du HCFEA, les jeunes s'investissent dans un engagement citoyen global. C'est la parole des enfants sur des sujets de société qu'ils souhaitent que les adultes écoutent, et non pas uniquement la parole des enfants sur ce qui les concerne au quotidien. L'une des plus jeunes membres du Collège confiait ainsi lors de la *"répétition générale⁵⁸"* de son intervention à la journée publique du 11 juin : *"J'ai aimé travailler sur le rapport handicap parce que j'ai pu découvrir comment les enfants en situation de handicap sont pris en compte à l'école par exemple, et puis de voir aussi comment ça fonctionne derrière tous ces sujets, apprendre et voir tous les gens qui travaillent pour nous. Pour l'apport des enfants, on apporte un point de vue différent parce qu'on est plus jeunes"*. Bien que certains jeunes du Collège soient concernés directement par des

⁵⁷ Noël, Marc. 2008. « La participation des jeunes au sein du conseil de la vie sociale d'un établissement de protection de l'enfance ». *Vie sociale* N° 2(2): p.62

⁵⁸ Le mardi 10 juin, une journaliste du journal La Croix a participé à une séance de travail des enfants dans les locaux de l'association Solidarité Laïque et a rédigé l'article suivant : <https://www.la-croix.com/France/Politique/Haut-conseil-famille-parole-jeunes-2019-06-11-1201028135>

situations de handicap, ce n'est pas le cas de Laura⁵⁹ qui pensait pouvoir tout de même apporter quelque chose à cette question qu'elle ne connaissait pas.

Si la place des enfants a tout d'abord été pensée par les adultes instigateurs du HCFEA en 2016, le fonctionnement du Collège des Enfants a évolué grâce au chemin que les enfants se sont frayés entre et pendant les séances de travail. L'espace de parole que les autres membres du Conseil de l'enfance et de l'adolescence leur ont accordé, avec le temps et le contact prolongé avec les enfants, ont également permis aux enfants d'asseoir leur légitimité en tant que citoyens impliqués dans les politiques publiques, comme cette interaction entre enfants du Collège et un animateur adulte en témoigne :

Laura : La première séance du conseil, elle était un peu compliquée à suivre...

François : En plus, les adultes au début, quand on était là, ils notaient avec une attention... c'était stressant ! Après ils se sont détendus, et maintenant ils nous écoutent et échangent vraiment avec nous.

Stéphane : [...], le fait d'être entendu, c'est ce qui nous a le plus motivé, avec aussi, le fait d'avoir réussi à obtenir un vote.

Adulte animateur : oui, d'ailleurs, ce n'était pas acquis ce vote au début, vous l'avez plaidé, et vous l'avez obtenu.

La création du Collège des Enfants ne prévoyait pas que ces derniers bénéficient d'une voix lors de l'adoption des rapports. Durant les premiers conseils, les jeunes participaient à la réflexion, au sein d'une tribune méfiante de ce nouvel objet difficile à saisir : la prise en compte de la parole de l'enfant. Au fil des séances, alors que le collège des enfants et les membres ont appris à s'approprier et se sont chacun saisis à sa manière de ce que l'institution leur offrait, les jeunes ont demandé à disposer du même droit de vote que les autres membres, ce qu'ils ont finalement obtenu, et ne manqueront pas de rappeler lors de leur intervention en tribune le 11 juin 2019, devant 450 personnes. Le Collège bénéficie donc d'une voix pour l'ensemble du collectif, comme étant la voix de l'enfant du HCFEA.

C) La manipulation, risque sous-jacent des dispositifs de participation

1. De la difficulté d'écouter les jeunes...

Cette victoire ne doit pas invisibiliser le chemin que les enfants du Collège ont dû parcourir pour en arriver là. Faire participer des citoyens à des instances fortement politisées et suivant des règles institutionnelles strictes n'est jamais simple, et cela peut apparaître d'autant plus compliqué que ces citoyens sont des "enfants". Michel Koebel l'explique dans son analyse des conseils municipaux de

⁵⁹ Les prénoms des jeunes ont été modifiés.

jeunes⁶¹. Les différentes conceptions de la citoyenneté des mineurs engendrent des fonctionnements différenciés des instances de participation dont ils sont le sujet principal. En se basant sur la typologie de Michel Koebel, nous pouvons constater que la vision que les membres adultes ont du Collège des Enfants, est passée d'un discours "consultatif" à un discours davantage "participatif"⁶². Par ailleurs, au-delà du discours prôné, sa mise en application au sein d'un dispositif tel qu'un conseil municipal d'enfants, de jeunes, ou encore tel que le Collège des Enfants du HCFEA, nécessite une adaptation du langage et des méthodes d'animation des réunions. A ce titre, Corentin Poirier⁶³ explique qu' " *Il n'est jamais évident de faire émerger la parole des jeunes. Pour y parvenir, il convient de leur proposer les formes qui leur paraissent les plus adaptées et avec lesquelles ils se sentent les plus à l'aise. L'outil utilisé (vidéo, musique, journal, radio...) joue un rôle de médiateur facilitant l'expression de chacun. Finalement, la forme d'expression choisie n'a que peu d'importance dès lors qu'elle permet de faire émerger la parole de jeunes* ".

Dans les locaux du HCFEA, les moyens octroyés aux jeunes et aux animateurs pour mener ces temps de réflexion s'avèrent relativement limités du point de vue des membres du Collège et des représentants des associations, comme en témoigne cet extrait d'un échange entre les jeunes du Collège et des candidats pour le prochain mandat lors de la préparation de leur intervention du 11 juin : " *Ben ce qu'on fait... on travaille sur des documents qu'on a reçu la veille, en deux heures, et on répartit notre prise de parole le midi en mangeant*"⁶⁴. Les conseils auxquels les jeunes participent sont programmés par le secrétariat général de façon à ce qu'ils ne perturbent pas massivement leur temporalité d'élève : ils ont lieu le plus souvent l'après-midi en fin de semaine, le vendredi lorsque cela est possible, le jeudi la plupart du temps. En outre, le Collège se veut représentatif des enfants français du point de vue géographique, ce qui entraîne de longs trajets en train jusqu'à Paris pour certains d'entre eux. Lors de la séance du conseil d'avril 2019, par exemple, Stéphane arrive en retard à la séance de travail du matin, et quitte le conseil avant la fin, cette fois-là même avant d'avoir pu intervenir. Si le Secrétariat Général tente de les faire intervenir le plus tôt possible, cela n'arrive pas toujours et peut entraver leur possibilité d'expression.

Enfin, la relation adulte-enfant dans un cadre institutionnel, et davantage codée qu'au sein des conseils municipaux ou des mouvements de jeunesse auxquels ils peuvent prendre part par ailleurs, peut cristalliser la parole de l'enfant qui n'en maîtrise pas toujours les règles. Les échanges entre enfants apparaissent davantage libres et fluides lors des séances de travail qu'en séance de conseil en présence

⁶¹ Koebel, Michel. 2000. « La politique noble des conseils d'enfants ». *Lien social et Politiques* (44): 125-40.

⁶² Voir annexe n.1

⁶³ Poirier, Corentin. 2015. « Associer les jeunes à la construction des politiques publiques de jeunesse ». *Cahiers de l'action* N° 45(2): p.82

⁶⁴ Réunion préparatoire pour l'intervention des jeunes à la journée du 11 juin

⁶⁴ Réunion préparatoire pour l'intervention des jeunes à la journée du 11 juin

des adultes, surtout pour les plus jeunes d'entre eux. Les positions hiérarchiques des adultes du Conseil et du Secrétariat Général peuvent se faire sentir, ce qui peut avoir pour conséquence d'intimider certains membres du collège au moment où ils doivent prendre la parole. En outre, une fois qu'ils ont dépassé l'étape de "brainstorming", la répartition puis la prise de parole semble ressembler de plus en plus à la réalisation d'un exercice scolaire de type "exposé", où chacun apprend et tente au mieux d'appliquer les règles de l'institution où il se trouve. Le risque parfois, est celui de déformer le sens des mots que les enfants souhaitaient communiquer.

2. ...Au risque de la déformation de leur parole

La séance de travail du 11 avril débute ainsi à 9h30, après l'arrivée quasi-complète des enfants et celle des adultes des associations dans les locaux du HCFEA. La présidente du Conseil introduit les sujets de travail qui seront débattus l'après-midi même, en séance, avec l'ensemble des membres. A cette occasion spécifique deux sujets sont proposés aux enfants : les thématiques de la journée publique du 11 juin, les orientations du rapport sur le numérique. Ces deux thématiques correspondent à des sujets de travail votés en séance plénière (réunissant les trois conseils du HCFEA) au début de l'année 2019, à laquelle je n'ai pas pu assister car elle se déroulait pendant une semaine de regroupement à l'EHESP. Néanmoins, je peux avancer sans risques que le numérique, loin d'être un sujet imposé aux membres, et surtout aux enfants, découlait d'une demande de longue date. L'un des jeunes du Collège des Enfants ne manquera pas de le rappeler lors de son intervention en tribune pendant la journée du 11 juin, alors qu'il présente le travail du Collège : *"donc le numérique, c'était un rapport qu'on est très fiers de traiter, car c'est un rapport qu'on demande depuis le début et qui nous tient vraiment à cœur parce que c'est vraiment au cœur de la vie de tous les enfants et adolescents maintenant"*⁶⁵. Pour autant, une fois le sujet acté, le lancement de ce travail a pu créer quelques tensions entre le secrétariat général et les enfants, qui ont tenus à rappeler durant le conseil du mois d'avril devant l'ensemble des membres que la position défendue en séance n'était pas celle qu'ils avaient nécessairement en tête en arrivant dans les locaux du HCFEA le matin même.

Adulte du Secrétariat Général : *Le deuxième sujet est celui des écrans. Nous n'allons pas parler de tous les bénéfices du numérique, parce que d'autres le font déjà, et que nous n'avons rien à y ajouter. Nous n'allons pas pousser des politiques qui vont pousser le numérique dans la vie des enfants, l'Education Nationale le fait déjà, et c'est aussi le cas des fabricants de l'industrie numérique. Ce que je vous demande, c'est "quel est pour vous, le problème majeur d'Internet, des réseaux, des écrans, qui mettrait en péril l'épanouissement, l'équilibre, le bien-être, le développement des enfants et des adolescents et sur quoi peut-on travailler, comment peut-on améliorer cela". Il n'y a*

⁶⁵ Retranscription de l'enregistrement de la journée publique du 11 juin

pas tant de plus-value du HCFEA à montrer en quoi le numérique peut participer à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

François : Pourquoi présenter les choses sous forme de problème, de manière négative, comme si c'était toujours un problème ?

Dans la suite de l'échange, le secrétariat général insiste sur le fait que le positif a déjà été mis en avant à maintes reprises, et que le HCFEA n'a rien à en apporter de plus ; tout ce qui existe de positif est déjà bien installé dans la vie des enfants, il n'est plus besoin de l'encourager comme s'il avait du mal à s'implanter. Puis, une fois que les enfants se retrouvent entre eux, François revient à la charge pour rappeler que ce qu'il conviendra de "*montrer cet après-midi en conseil*⁶⁶, *c'est comment, dans et avec leur mode de vie, les jeunes perçoivent le numérique. Il faut faire ressortir les pratiques des jeunes*". J'interprète cet échange comme une perception par le jeune impliqué comme une façon de s'être vu imposé une façon de réfléchir, un angle qu'il n'avait pas forcément envie de mettre en lumière plus qu'un autre. Il reformulera son vécu pendant le conseil, positionnant le Collège à une place intermédiaire entre le secrétariat général et les membres, dans une logique d'émancipation, comme pour montrer que l'apport des jeunes dans ce conseil, c'est bel et bien leur différence d'âge, et par-là même, leur différence de vécu : "*Nous souhaitons rappeler avant de prendre la parole, qu'on nous a demandé de parler des problèmes du numérique, mais que nous voyons tout de même des avantages*". Cette façon de défier l'institution ressurgira dans leurs interventions en tribune lors du 11 juin. De fait, alors que les codes semblent remis en cause par une certaine "*impertinence*" au sens de Michel Koebel⁶⁷, qui est d'autant mieux reçue par les adultes qu'elle est perçue comme une caractéristique de la jeunesse^[68], "*Donner la parole aux jeunes comporte un risque, [...] notamment d'une critique directe et en public*⁶⁸". Pour autant, dans la défense des droits de l'enfant, et de la légitimation de la prise de parole des enfants au sein du HCFEA, le Conseil de l'enfance a su faire de ce risque un atout. Lors d'une séance de conseil portant sur le bilan de la journée du 11 juin à laquelle les enfants n'assistent pas, l'un des membres exprime "*ils ont exprimé des choses, que moi, en tant qu'institutionnelle, je n'aurai jamais pu dire*", traduisant ainsi la place laissée à la parole libre des enfants.

Pour autant, les enfants, en préparant leur intervention du 11 juin 2019, ont soulevé les difficultés de compréhension qu'ils ont perçu de leur parole par les adultes, tout en montrant, qu'ils ont su les relever et faire changer la situation :

⁶⁶ Séance de travail entre les enfants le 11 avril 2019.

⁶⁷ Koebel, Michel. 2000. « La politique noble des conseils d'enfants ». *Lien social et Politiques* (44) 67

⁶⁸ Michel Koebel, et Hossein. 1994. « A qui profitent les conseils de jeunes ? » *Territoires. La revue des acteurs locaux* (352): p.47

Représentant des assos : Pourquoi c'est important pour vous de participer, et qu'on prenne en compte votre parole ?

Flavie : Me faire entendre, car les adultes nous écoutent pas toujours, notre point de vue d'enfant.

[...]

Laura : Je me rappelle aussi, je crois que c'était pour TLT, la première fois qu'ils ont vraiment mis notre avis dans les rapports, il y a eu une modification un peu de ce qu'on avait dit, on leur a rappelé que c'était pas ça qu'on voulait dire...

François : Les mots utilisés changeaient la visée donc on leur a dit, ils ont changé, et par la suite ce problème ne s'est jamais reproduit, le HCFEA a réussi à s'adapter.

Une fois les "experts" convaincus, sinon du bien-fondé, au moins de l'importance politique de faire participer les usagers des politiques qu'ils mènent, encore faut-il s'assurer que cette participation ne se résume pas à une simple "manipulation"⁶⁹, telle que décrite par Sherry Arnstein dans son échelle de la participation⁷⁰.

II. Porter la parole des enfants au niveau national

Dans cette partie, je m'intéresserai plus directement à la manière dont la parole des enfants est portée au sein du Conseil Enfance du HCFEA, à travers les différentes étapes de travail auxquelles ils sont associés. Dans un premier temps, j'aborderai la thématique du profil des enfants engagés au sein du Collège (A), en évoquant à la fois qui ils sont, mais également les difficultés qu'ils peuvent rencontrer personnellement à mener cet engagement, ainsi que les questions que leur profil soulève à l'instar de nombreux autres dispositifs participatifs déjà existants. Dans un deuxième temps, je me pencherai sur la manière dont la parole des jeunes du Collège est recueillie et accueillie, par les associations, les membres du Conseil et le Secrétariat Général (B). Enfin, pour terminer, après avoir démontré tout le

⁶⁹ Selon Roger Hart dans l'article "Monter l'échelle de la participation" publié dans la revue Les enfants d'abord, UNICEF, avril-juin 1992.

⁷⁰ Arnstein, Sherry R. 1969. « A Ladder Of Citizen Participation ». *Journal of the American Institute of Planners* 35(4): 216-24.

⁷¹ Séance de préparation de l'intervention des enfants à la journée publique du 11 juin 2019.

long de cet écrit ce que peut ou ne peut pas apporter la parole de l'enfant à la politique publique nationale, je me pencherai sur la manière dont les membres du Collège se sont nourris de cette expérience de participation (C).

A) Qui est l'enfant du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA ?

1. Des enfants issus de mouvements de jeunesse, conseils municipaux et de l'éducation populaire

Les expériences de participation dans le champ de l'enfance et de la jeunesse sont principalement présentes au niveau local dans le cadre des Conseils municipaux d'enfants et de jeunes, dont un certain nombre des membres du collège des enfants sont issus (ANACEJ). Au niveau national, des initiatives telles que le Parlement des Enfants ou les consultations nationales menées par l'UNICEF ou encore par la Défenseure des Enfants se posent parfois en concurrentes du Collège des Enfants, dans leurs thématiques abordées ("le bon usage numérique" pour le Parlement des Enfants en 2019), ou dans leur volonté de visibilisation de leur institution en tant que promotrice des droits des enfants. Ainsi par exemple, le conseil de l'enfance qui se tient au mois d'avril aborde la question de la participation des jeunes au cours de la journée du 11 juin 2019, et les acteurs qui travaillent directement auprès d'enfants sur ces thématiques exposent chacun l'ensemble de leurs initiatives en la matière, comme parfois pour recadrer les missions du Conseil de l'enfance dont la vocation principale est de promouvoir une certaine vision de la politique publique de l'enfance auprès des acteurs qui la portent et l'applique : *"c'est le champ d'action du Défenseur des Enfants, on ne peut pas empiéter dessus, ni se positionner en concurrent. La participation des enfants le 11 juin ne peut pas passer par une consultation qui se veut représentative. Ce sera une présentation du Collège des Enfants par le Collège des enfants comme ils l'ont voulu"*, explique le Secrétariat Général du Conseil. Ce qui est prôné lors de cette séance, puis des réunions d'organisation de la journée publique, c'est de laisser le collège des enfants décider (presque) seul de son intervention. La participation d'autres jeunes à cette journée s'effectue par la mobilisation des réseaux de jeunes organisés par les membres du Conseil. Le secrétariat reste dans l'ombre, en qualité de superviseur, mais n'intervient pas comme animateur de ces différents réseaux.

Ainsi, le collège des enfants, néanmoins, loin d'être une simple consultation, a pour objectif d'impliquer les enfants dans le processus de débat démocratique, voire d'être émancipateur pour ces derniers, puisqu'il leur laisse une grande autonomie en termes de décision de la représentation qu'ils souhaitent avoir devant le grand public. De par la manière dont il fonctionne et dont les acteurs qui le font vivre le décrivent, le Collège des Enfants se hisse plus haut sur l'échelle de Arnstein que certains autres dispositifs de participation dont ils sont eux-mêmes issus et qu'ils décrivent de façon très critique.

Laura : On ne porte pas bien notre nom de Conseil Municipal des Jeunes, on organise que des soirées et des "boums". Et l'argent qu'on gagne à ces soirées, avant on le reversait à des associations, maintenant, on le garde, pour faire des fêtes encore plus grosses pendant l'été.

Tous les projets qu'on peut proposer, ils sont rejetés. Par exemple, moi je voulais mettre en place dans la ville des vélos grâce auxquels on peut recharger notre téléphone en pédalant.

François : Je suis tout à fait d'accord avec toi sur le projet, je trouve ça génial, mais après ça coûte super cher, ça demande énormément d'investissements.

Laura : Ben, on utilise 2000 euros pour faire une soirée...

Léa : Oui, mais les réseaux électriques s'ils existent pas il faut les mettre en place donc bon...

Laura : Après, le problème c'est aussi l'animateur du Conseil Municipal, parce que c'est justement un animateur, il sait faire que des fêtes et des soirées.

François : C'est normal, c'est son métier de faire de l'événementiel, donc c'est ce qu'il vous propose, c'est pas vraiment sa faute à lui si tu veux.

Laura : Il est pas à sa place, il sait pas animer le conseil municipal des jeunes, et d'ailleurs on nous demande toujours, fin par exemple, l'autre jour, y a une fille qui est venue me voir à l'école pour me demander, c'est quand la boum. [...] Ou par exemple, à Saint-Mandé, on est la ville de l'hypercashier, donc dès qu'il y a une commémoration, un projet qui concerne cet événement, on est sollicités. Par exemple, on a planté un olivier à côté de l'hyper cashier. [...] Donc voilà, mais nous à la base, on n'est pas là pour ça, finalement on n'est pas un vrai conseil de jeunes.

Cet extrait d'un entretien informel, au cours duquel les enfants du Collège témoignent de leur expérience en Conseil Municipal de Jeunes - que j'ai pu mener pendant la pause méridienne dont les enfants bénéficient entre leur matinée de travail et la séance du conseil de l'après-midi du mois d'avril - apparaît ainsi révélateur de deux aspects principaux vis-à-vis des questions que je me pose dans le cadre de ce mémoire. D'une part, les enfants impliqués dans de tels dispositifs de participation déploient une analyse réflexive de l'environnement dans lequel ils sont mobilisés, et cela est vrai tant pour les conseils locaux que pour le collège des enfants au niveau national. D'autre part, leur capacité à émettre des jugements critiques quant aux institutions dans lesquels ils sont intégrés illustre leurs motivations personnelles à participer à de telles instances : *“Pour l'apport des enfants, on apporte un point de vue différent parce qu'on est plus jeunes. Ça a simplifié le discours pour nous mais aussi pour tout le monde”⁷¹*. En outre, les discours que ces jeunes sont en mesure de produire m'impressionnent en raison de leur jeune âge parfois (c'est le cas, notamment de Laura qui a 12 ans), et de François, l'un des plus âgés mais porteur de handicap. Ce constat me mène ainsi à m'interroger sur leur profil, et leur socialisation antérieure à la participation du Collège des Enfants. Qu'ils soient membres d'un conseil municipal ou issu d'un

⁷¹ Séance de préparation de l'intervention des enfants à la journée publique du 11 juin 2019.

mouvement tel que le Scoutisme, ils arrivent au HCFEA déjà socialisés aux règles du débat démocratique au niveau local. Or, comme le démontre Loïc Blondiaux dans le cadre d'une étude menée au sein d'un conseil de quartier du XXème arrondissement de Paris⁷², *“cette forme d'engagement politique n'échappe pas plus que d'autres (comme l'élection ou le militantisme politique ou associatif) aux logiques sociales qui gouvernent l'accès à la participation politique. Ce sont, en priorité, les populations les mieux intégrées socialement et les mieux formées intellectuellement qui font vivre ce type de dispositif, y investissent leur énergie et y exercent leur compétence. Les groupes les plus démunis et les étrangers [...] en sont largement absents ou n'y figurent qu'à titre de présence la plus souvent muette⁷³”*. Ces jeunes pratiquent déjà dans leurs mouvements d'origine l'exercice de la réflexion et de la mise en commun des idées, du débat démocratique, et bien qu'ils soient parfois timides, ils arrivent avec une expérience passée de l'expression orale en public.

2. Des freins à la représentativité et à la représentation

a) Un collège qui ne se prône pas représentatif par essence

La question de la représentativité apparaît centrale au sein de toute procédure participative et ne manque pas de se poser aussi au sein du Collège des Enfants. Âgés de 10 à 16 ans, originaires de différentes régions françaises, à la fois urbaines et rurales, garçons et filles nommés selon des critères de parité à l'image du reste du Conseil, certains étant porteurs de handicap, appartenant à différentes confessions présentes en France, l'Enfant du Collège peut apparaître de prime abord, représentatif de l'enfance française.

Représentant de l'une des 3 associations : Ce ne sont pas tous des profils type “sciences po“, ils ne sont pas tous très bons à l'école, y en a même certains qui ont du mal, d'ailleurs ce n'est pas ce genre de profil que l'on cherche à recruter uniquement. François, par exemple, quand il s'exprime sur le handicap, il parle de lui principalement [...].

Néanmoins, et bien que les associations qui l'encadrent tentent d'ouvrir leurs dispositifs à une variété importante de profil, aucun des adultes que je fréquente dans le cadre de mon stage n'est dupe sur la possibilité de faire participer des jeunes “représentatifs” de la diversité des enfants vivant en France, surtout sur un échantillon aussi petit que celui du Collège des Enfants.

⁷²Blondiaux, Loïc. 1999. « “Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier”, ». *La démocratie locale, Représentation, participation et espace public*.

⁷³ Blondiaux, Loïc. 2001. « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège ». *Mouvements* no18(5): p.48.

De fait, ces associations cherchent à diversifier les profils des jeunes qui les composent. D'autres associations qui ne sont pas représentante du HCFEA, comme les Junior Associations (au sein desquelles certains jeunes du Collège ont été engagés)⁷⁴. Pour autant, plusieurs étapes de "filtrage" se présentent au jeune avant qu'il ne parvienne à faire partie du Collège des Enfants. Comme déjà évoqué plus haut, tous les enfants qui en sont membres font partis d'au moins l'un des trois mouvements suivants : ANACEJ, Scoutisme, AEDE. Les enfants mobilisés dans ces instances, sont pour certains élus, et la première condition pour les intégrer, est d'en avoir entendu parler, puis d'en maîtriser les codes. Ainsi, Michel Koebel explique-t-il dans le cas des conseils municipaux d'enfants et de jeunes que *"le jeune doit franchir un certain nombre d'obstacles avant de parvenir à être élu au conseil : il doit faire acte de candidature, mener campagne pour des projets, parfois participer à l'organisation des élections, subir quelques discours, participer à de nombreuses réunions et comprendre un certain nombre de nouvelles notions, parfois rendre des comptes devant ses camarades ou devant les médias"*⁷⁵. En outre, le mandat du Collège des enfants arrivant à son terme en octobre 2018, certains sont voués à être remplacés. La journée du 11 juin à laquelle d'autres jeunes participent permet à de potentiels candidats d'intégrer le Collège. L'un des enfants présents est issu du réseau personnel de la Présidente. Les associations ne valident pas sa candidature, faute de place, puisqu'elles ont d'abord proposé des candidats issus de leur mouvement, comme prévu par l'arrêté qui prévoit le fonctionnement du HCFEA. Pour autant, ce jeune qui n'était pas membre d'une association, était *"déjà mobilisé, il est délégué de classe et impliqué"*, explique la Présidente.

Toutes ces étapes et procédures nécessitent pour le jeune, estime Michel Koebel⁷⁶, un rapport positif à l'institution dans ce qu'elle représente. Or, en reprenant les théories bourdieusiennes précitées et les constats médiatiques actuelles concernant la participation des jeunes aux élections, il est possible d'avancer que la jeunesse dans son ensemble ne développe pas un rapport positif à l'institution, puisqu'une partie de celle-ci s'en méfie. Dans une étude menée par Michel Koebel et Hossein Mokry en région Alsace⁷⁷, il est mis en évidence que *"le profil social des jeunes élus semble en partie socio-culturellement déterminé (les chances d'accès au conseil augmentent avec l'origine sociale)"*. Ce texte soulève également la question de l'origine ethnique énonçant qu'une *"sous-représentation, dans les conseils de jeunes, de jeunes d'origine immigrée serait logiquement attendue"*, rejoignant l'une des

⁷⁴ Grimbelle, Hélène. 2019. « L'engagement dans une junior association, entre insertion socio-professionnelle et politisation ». *Réseau National des Junior Associations*.

⁷⁵ Michel Koebel, et Hossein. 1994. « A qui profitent les conseils de jeunes ? » *Territoires. La revue des acteurs locaux* (352): p. 46.

⁷⁶ Idem.

⁷⁷ Koebel, Michel. 1997. « LE RECOURS A LA JEUNESSE DANS L'ESPACE POLITIQUE LOCAL. LES CONSEILS DE JEUNES EN ALSACE. » Université Marc Bloch.

remarques que j'ai pu entendre dans le public présent lors de la journée du 11 juin 2019 : *"ça vient de me frapper l'esprit, il n'y a que des blancs sur scène parmi les enfants"*.

Finalement, le Collège des enfants n'apparaît pas comme une expérience à vocation nécessairement représentative. L'objectif recherché semble davantage être celui de récolter la parole de ces douze jeunes, avec le reflet de leurs propres réalités, en tant qu'une partie de la jeunesse. Pour autant, même lorsqu'elle fait l'objet d'un groupe restreint, la participation des jeunes se confrontent à des difficultés, certaines inhérentes à la jeunesse, d'autres ayant des caractéristiques plus générales s'appliquant à la majorité des dispositifs participatifs, ou encore liées au fonctionnement du HCFEA, lui-même contraint par des ressources limitées.

b. Des difficultés à exercer la fonction de représentation

"Il existe une diversité de profils, nous avons par exemple des jeunes en situation de handicap, certains vivent dans des foyers. Mais du coup on a beaucoup de freins à la participation. De façon générale, il est difficile pour les jeunes de s'engager tout seuls, ils ont besoin d'un référent. Même si certains semblent avoir beaucoup d'autonomie et ne demande pas d'aide, cela ne veut pas dire qu'ils n'en ont pas besoin. Par exemple, Kévin il a un handicap, et il ne peut absolument pas se déplacer tout seul, il habite en foyer, il n'a pas les mêmes vacances que les autres, ça rend les choses compliquées. Les freins à l'engagement sont d'ailleurs souvent minimisés. Ils ont également besoin d'être accompagnés parce que le temps scolaire n'est pas fait pour l'engagement. En plus, nous devons convaincre l'institution que l'animation ne peut pas avoir les mêmes modalités pour les enfants que pour les adultes" (*adulte représentant l'une des trois associations du Collège des Enfants*).

Cet extrait issu d'une séance de travail avec les enfants au cours de laquelle un potentiel candidat au futur mandat du Collège est présent, visait à expliquer à son accompagnatrice le fonctionnement et les difficultés auxquels les adultes sont confrontés pour assurer la participation des enfants au sein du HCFEA. Une fois les étapes précitées franchies, la volonté de l'enfant mandaté ne suffit plus. En se voulant plus ou moins représentatif, des obstacles s'imposent à la fonction de représentation. Durant les différentes réunions de travail des enfants, je croise pratiquement toujours les mêmes : François, Laura, Stéphane, Léa, Caroline, Flavie. A seulement 6 sur 12, ils ne représentent que la moitié de l'effectif total. Si la majorité est assez autonome pour se déplacer seule (en métro ou RER, François, Laura et Léa vivant en région parisienne, ou en train pour Stéphane qui, a 16 ans, a déjà fait le trajet à plusieurs reprises), certains ne viennent que d'acquérir cette compétence comme Caroline qui habite dans le Nord de la France. D'autres encore ne se déplacent pas, comme Kévin, qui ne peut se passer d'un adulte et dont la référente au sein du foyer dans lequel il vit, n'est pas disponible pour l'accompagner à Paris, une fois tous les deux mois.

De façon générale, pour les enfants, membres ou non d'une instance de participation, une autre difficulté survient : l'emploi du temps. Tout d'abord, l'institution scolaire ne permet pas à l'enfant ni à l'adolescent de se dégager du temps pour une pratique demandant autant d'investissement que le Collège des Enfants⁷⁸, encore plus pour ceux qui habitent loin de Paris. Cette préoccupation fut notamment soulevée par les enfants à l'occasion de la restitution de l'expérience de leur mandat lors de la préparation de la journée du 11 juin 2019 : Stéphane vivant à plusieurs centaines de kilomètres de Paris et ne bénéficiant pas dans sa ville d'origine d'une liaison directe en train avec la capitale avançait alors : *“dans les temps et lieux tiers, ils [les membres adultes du Conseil de l'enfance] n'envisageaient pas des choses comme les transports, qui est un endroit où on passe beaucoup de temps en fait. Par exemple, moi je mets 1h30 tous les matins et 1h30 tous les soirs pour aller au lycée et rentrer chez moi”*. Aussi, participer au Collège des enfants même une fois tous les deux mois, nécessite de dégager du temps personnel, et même scolaire, les séances ayant lieu en semaine (le jeudi la plupart du temps). Au moment même de la première réunion de préparation de la journée du 11 juin, alors que certains membres du Conseil souhaitaient rendre les enfants presque maîtres uniques de leur intervention, François, rappelle en tribune la réalité du temps vécue par les enfants : *“on n'a pas beaucoup de temps, on a nos cours, nos engagements et nos vies personnelles”*. Par ailleurs, au cours de la journée du 11 juin, dont le fil conducteur est celui des Temps et Lieux Tiers des Enfants, et finalement de la manière dont les différents acteurs du champ politique et associatif de l'enfance s'en saisissent, une personne du public interpelle la tribune : *“c'est super de prévoir autant de choses à faire pour les enfants, voire de leur proposer sans cesse de s'impliquer, de s'engager dans la vie publique et associative, mais vous, en tant qu'adulte, après votre journée de travail, est-ce que vous avez le temps de faire tout ce qui est attendu d'un enfant : la culture, le sport, l'engagement, en plus de l'école, des devoirs...?”*.

Ce dernier extrait montre que l'intérêt de l'enfant peut être porté de plusieurs façons, selon les adultes qui le défendent : entre ceux qui prônent une participation, voire une sur-participation du jeune, et ceux qui ne veulent pas le faire participer du tout, le jeune doit trouver sa place au milieu des discours. Aussi, une fois la parole brute de l'enfant formulée, celle-ci doit être transformée en politique publique, sans être pour autant modifiée par l'adulte qui récolte la parole, afin de produire un impact, et cela ne va pas sans difficulté : pourtant, dans cet exercice, le HCFEA a su évoluer et arrive à faire de la politique publique, un objet proche de ce que les enfants formulent en séance.

B) Transformer la parole des enfants en politique publique

Dans cette partie, je m'appuierai principalement sur l'exemple du rapport concernant l'utilisation du numérique chez les enfants, auquel j'ai été associée à l'écriture, notamment en recueillant la parole des enfants sur ce sujet, et en tentant d'étayer leur point de vue avec la littérature. Certains extraits recueillis témoigneront aussi de leur implication dans la préparation de la journée du 11 juin 2019.

⁷⁸ Un justificatif d'absence leur est fourni par le HCFEA à destination de l'établissement scolaire.

1. La formulation de ses centres d'intérêt par l'enfant

En janvier 2019, le programme de travail du Conseil de l'enfance est voté en séance plénière, en présence des autres conseils du HCFEA, ainsi que du Collège des Enfants. Il s'agit d'un jour important pour ce dernier, puisque ce sujet qui lui tenait à cœur depuis le début de son mandat se voit désormais acté par l'institution qui s'engage à s'en saisir dans le cadre d'un écrit. *“Rappelez-vous”*, souligne l'un des animateurs du Collège des enfants pendant la répétition générale du 11 juin, *“sur le numérique, qui était un sujet qui vous tenait à cœur dès le début, et qui n'était pas prévu à l'écriture, avant qu'il y ait tous les articles dans les médias, vous avez soulevé les dangers de l'exposition aux écrans sur les jeunes enfants”*. Lorsque se présente pour les enfants l'occasion de soulever les problèmes qu'ils identifient, même les adultes sont parfois surpris du degré de conscientisation des risques par les enfants eux-mêmes. De fait, la technologie constitue ce sujet qui divise les générations à travers le temps, et qui est la plupart du temps perçue comme une question de jeunesse. Or cette dernière aussi peut s'avérer critique envers le numérique, soulevant des problématiques n'ayant même pas été pensées par les adultes du Conseil : *“au lycée, au collège, nos parents doivent utiliser Pronote pour avoir accès à nos notes, ils sont obligés, on n'a plus droit à notre vie privée”* ; *“il y a une forte propagande de l'Etat sur les réseaux sociaux, les gens sont manipulés parce qu'on paye des espaces de communication, et on a accès à des informations sans l'avoir choisi, on est contrôlés mentalement [...], il y a peu de sensibilisation”* ; *“en fait, c'est vrai, on passe tout notre temps libre sur les écrans, on a besoin d'une sensibilisation, d'un accompagnement”*. Un autre aspect fortement porté par le Collège des enfants est la question de l'hypersexualisation des filles : *“diaboliser l'image du corps, c'est ce qui le rend pornographique”*, *“d'ailleurs on parle de la pornographie en ligne, mais la violence, elle, est beaucoup moins censurée”*.

De ces échanges en groupe de travail à ce qui en ressortira dans le rapport écrit, en passant par la présentation des thèmes en séance, le fossé peut se creuser petit à petit, car l'espace de liberté d'expression peut parfois être réduit au fur et à mesure, en raison des règles institutionnelles à respecter. En outre, on peut se demander à l'instar de Michel Koebel : *“quelles sont les limites de leur influence”*⁷⁹ sur les travaux du Conseil ? Ce travail de recueil de la parole des jeunes du Collège a commencé lors de la séance du mois d'avril, puis a été rapidement dépassé par l'organisation de la journée du 11 juin au sein du secrétariat général, qui n'a repris le sujet du numérique qu'à la fin du mois de juin. Dix jours de travail en autonomie ont été laissés aux 4 membres du secrétariat général rattaché au conseil de l'enfance afin d'explorer la littérature en essayant d'en récolter ce qui correspondait aux priorités évoquées par les enfants. Après ce travail, une réunion d'équipe a lieu pour se fixer des axes d'écriture, et nous nous rendons finalement compte que ce sujet est assez complexe à aborder en termes de préconisations nouvelles à faire aux pouvoirs publics. Puisque le premier mandat du HCFEA arrive bientôt à sa fin, il convient de rédiger assez rapidement, et l'orientation choisie consiste à se baser sur l'audition de la

⁷⁹ Koebel, Michel. 2000. « La politique noble des conseils d'enfants ». *Lien social et Politiques* (44) : p.138

présidente du Conseil auprès de l'Académie des sciences qui datait de novembre 2018, avant même que le sujet ne soit voté au HCFEA, traitant des problèmes posés par le mésusage numérique chez les enfants : violence, harcèlement, risques d'embrigadement, dangers pour les sphères développementales des enfants⁸⁰.

2. La prise de parole devant la tribune

La prise de parole des enfants devant la tribune a lieu pendant les séances du conseil, et pendant mon stage, dans le cadre de leurs interventions pendant la journée publique organisée le 11 juin 2019. Comme évoqué plus haut, la parole finale diffère de l'idée première que les enfants développent lorsqu'ils sont entre pairs. Les dispositifs de participation citoyenne ayant, parmi d'autres, pour objectif de les socialiser à une certaine prise de parole cadrée, les adultes qui les accompagnent veillent à leur rappeler, même s'ils restent en retrait pour laisser leur parole la plus intacte possible, que certaines règles protocolaires sont à respecter lorsqu'ils s'expriment en tribune, comme en témoigne cet extrait de la première intervention des enfants pendant la journée du 11 juin 2019.

Léa : Bonjour, je m'appelle Léa, j'ai 15 ans, et je suis de Paris. Donc, une journée au Collège des Enfants et des Adolescents commence premièrement par le trajet que chacun d'entre nous fait, étant donné que nous venons tous de plus ou moins loin en France. Ensuite, le sujet de notre journée est introduit par Sylviane Giampino, parfois des associations comme la Junior Association et ainsi que des intervenants, d'ailleurs nous tenons à remercier Geneviève Avenard⁸¹, ainsi que Jean-Philippe Viquant⁸², et ainsi que du coup, les Présidents du HCFEA.

A l'image de ce que l'enquête du Réseau National des Junior Associations 2019 met en évidence, ce type d'engagement "*permet en aux jeunes d'appréhender l'organisation et le langage des institutions et plus globalement le fonctionnement démocratique*"⁸³. Pour autant, vouloir faire participer des enfants et des jeunes nécessite de rester ouvert à d'autres formes d'expression moins conventionnelles que ces derniers peuvent déployer, et ce même dans un cadre institutionnel, sans vouloir la freiner, ce qui s'est

⁸⁰ *L'enfant, l'adolescent, la famille et les écrans. Appel à une vigilance raisonnée sur les technologies numériques*. 2019. Académie des Sciences. https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/appel_090419.pdf. La Présidente du Conseil de l'enfance du HCFEA a été auditionnée à l'occasion de la rédaction de ce rapport, en novembre 2018.

⁸¹ Il s'agit de la Défenseure des Enfants qui est intervenue pendant la première table-ronde de la journée du 11 juin 2019.

⁸¹ Il s'agit de la Défenseure des Enfants qui est intervenue pendant la première table-ronde de la journée du 11 juin 2019.

⁸² Il s'agit du directeur de la DGCS, direction du Ministère de la Santé avec laquelle les 3 associations en charge du Collège des Enfants ont signé un conventionnement pour son organisation au sein du HCFEA. Lors de la journée du 11 juin, il est président de la troisième table ronde.

⁸³ Grimbelle, Hélène. 2019. « L'engagement dans une junior association, entre insertion socio-professionnelle et politisation », p.7. *Réseau National des Junior Associations*.

produit lors de la conclusion de la journée publique du 11 juin, soutenue par le collège des enfants et d'autres enfants présents dans la salle ce jour-là s'étant joints à eux à cet effet. A titre d'exemple, Léa fait écho aux propos de la présidente qui évoquait lors de l'introduction de la journée, les conditions nécessaires au bon développement de l'enfant : *“pour bien grandir, un enfant a besoin d'une mère, d'un père, d'une famille”* afin d'exposer l'une des priorités du Collège des Enfants encore trop peu évoquée dans les travaux du HCFEA à son goût :

Flavie : Bonjour, alors moi je vais parler de l'homophobie scolaire. Depuis que le Collège HCFEA existe, nous souhaitons traiter le sujet de l'homophobie scolaire, parce que pour nous, c'est une question importante, dès le plus jeune âge. C'est une forme d'harcèlement qui doit s'arrêter le plus vite possible.

Léa : Mais on est navrés d'avoir remarqué que certains discours, comme le fait qu'un enfant ait besoin d'un père, et d'une mère, pour se développer, ne facilitait pas la banalisation des couples homosexuels, par exemple.

Après avoir travaillé en autonomie, puis s'être exprimés en tribune, l'effectivité de la prise en compte de la parole du jeune passe par la manière dont leurs réflexions sont intégrées dans les travaux du HCFEA ; c'est sur cet aspect que portera le dernier grand point de cet écrit.

C) Le portage de la parole de l'enfant dans les projets du HCFEA

1. **L'enfant, sujet et/ou acteur de la politique publique**

Afin que la participation des jeunes soit efficace, il ne suffit pas de la rendre effective, explique Corentin Poirier⁸⁴ : *“si l'objectif recherché est d'améliorer les politiques publiques par une meilleure prise en compte des attentes des usagers, alors il est essentiel que les usagers en question perçoivent les évolutions de ces politiques suite à leur sollicitation”*. La journée publique du 11 juin 2019 organisée par le Conseil de l'enfance du HCFEA fait l'objet d'un accueil mitigé tant de la part du public présent que de la part des membres du Conseil, sauf en ce qui concerne la participation des enfants. Puisque je me trouve principalement en régie pendant la journée du 11 juin, je me charge également de l'accueil du public et de la gestion de l'intervention des différents jeunes présents, je fais des allers-retours entre la salle de conférence, la régie, les salles de travail, et j'entends les réactions des participants. Le conseil

⁸⁴ Poirier, Corentin. 2015. « Associer les jeunes à la construction des politiques publiques de jeunesse ». *Cahiers de l'action* N° 45(2) : p.83

du 28 juin 2019 permet également au secrétariat général de bénéficier d'un retour de la part des membres, et la Présidente nous relaie les réactions de son réseau en réunion d'équipe.

Bien que les interventions des adultes prennent beaucoup plus de temps que celles des enfants, elles sont perçues comme *"trop dans le discours institutionnel"*, voire *"techno"*, parfois *"difficiles à suivre et à saisir"⁸⁵*, comme un *"exposé de ce que chaque acteur institutionnel fait de super pour les enfants, mais s'il n'y a aucun problème alors pourquoi sommes-nous conviés ici pour discuter ?"⁸⁶* Les enfants eux-mêmes le perçoivent ainsi, les interventions des adultes apparaissant lourdes pour eux, qui doivent également rester concentrés toute la journée car il leur est demandé de réagir en fin d'après-midi. Au cours de cette journée, l'expression des enfants passe à travers la voix du Collège des enfants, mais également celle de jeunes issus de l'ASE ayant récité des textes écrits par eux-mêmes sur leur situation d'enfants vivant en foyer. Cette "prestation théâtrale" (car organisée dans le cadre d'une troupe de théâtre) impressionne et marque le public et les membres du Conseil qui ne cesseront de revenir dessus pendant la séance du 28 juin suivant. Si cette forme de participation est la plus relayée dans le cadre de cette journée, il semble qu'elle soit également celle qui s'éloigne le plus du haut de l'échelle d'Arnstein⁸⁷, correspondant davantage à l'étape de *"décoration"* (barreau n°2 en partant du bas de l'échelle) dans laquelle *"les enfants (chantent et dansent) mais n'ont qu'une idée très vague de ce qui se passe et ne participent pas à l'organisation de la manifestation. Les adultes ne prétendent pas que les enfants sont à l'origine du mouvement, ils les utilisent simplement pour soutenir leur cause de façon relativement indirecte"⁸⁸*. Pour autant, à aucun moment durant l'organisation de la journée, le secrétariat ne prétend faire de cette journée un projet de participation enfantine, il lui importe plutôt de laisser la parole aux enfants selon les règles classiques d'une journée publique. Corentin Poirier, à l'instar de ce que le Collège des Enfants soulèvera en conclusion, explique que les jeunes peuvent être menés à se sentir utilisés *"si les réponses des institutions ne leur semblent pas à la hauteur ou si une part trop importante est faite aux interventions institutionnelles au détriment des temps d'échanges"⁸⁹*. L'intervention du Collège des enfants en conclusion de la journée du 11 en tire le bilan et met en évidence une certaine négligence des intervenants quant au niveau de langage utilisé et ses échanges avec la salle, fortement réduits, en raison d'un manque de temps, comme en témoigne la prise de parole d'Axel :

Axel - le 11 juin (candidat pour le prochain mandat) : Bonjour à tous et à toutes. Nous remercions au nom du Collège des Enfants, tous les intervenants et intervenantes de cette journée. On a vraiment été touchés par vos interventions, et de l'importance que vous

⁸⁵ Conseil du 28 juin 2019

⁸⁶ Sollicitation d'une personne dans le public lors de la journée du 11 juin

⁸⁷ Voir schéma en conclusion, p.38

⁸⁸ Roger Hart, Monter l'échelle de la participation, Les enfants d'abord, UNICEF, avril-juin 1992

⁸⁹ Poirier, Corentin. 2015. « Associer les jeunes à la construction des politiques publiques de jeunesse ». *Cahiers de l'action* N° 45(2): p.82

donnez à nos participations. Depuis la création du Collège des Enfants, suite à nos demandes répétitives, il y a vraiment eu des efforts de faits, pour adapter le langage, par exemple, le programme de la journée pour les enfants. Cependant, pour les prochaines journées publiques de l'enfance, on aurait de petites suggestions, pour améliorer davantage la participation. On voudrait que les témoignages soient moins longs, et plus adaptés à nous, pour laisser la salle s'exprimer

Pour autant, cette journée publique ne représente que la partie visible de l'iceberg du travail et de la prise de considération des membres du Conseil pour le Collège. De fait, les membres du Conseil laissent davantage d'espaces aux enfants pendant les séances que les intervenants institutionnels de la journée du 11 juin ne l'ont fait. Lorsque les jeunes font le récapitulatif de leurs trois années de mandat, ils se rappellent avoir été une source importante d'informations pour la rédaction du rapport Temps et Lieux Tiers pour lequel les adultes du Secrétariat Général manquaient de ressources. En tant que sujets de la politique publique des temps et lieux tiers que le HCFEA souhaitait porter, leur définition était différente de celle des adultes, et il convenait de réussir à l'imposer. Ce constat a fait l'objet d'une discussion entre adultes et enfants du Collège lors de la préparation de la journée du 11 juin.

Animateur du Collège : Sinon, est-ce qu'il y a des sujets portés par le Collège, auquel le Conseil n'a pas pensé ?

Stéphane : Par exemple, pour les tiers temps, tiers lieux, ils avaient un manque d'information sur ce qu'on faisait, ils n'avaient pas de base d'informations".

Laura : en plus, on n'avait pas la même définition des TLT. Pour eux, c'était hors école, hors maison, mais ils pensaient pas les temps et lieux tiers, hors école - maison mais avec parents.

Flavie : il y a aussi, le temps sans parents.

Animateur : Oui, c'était des choses qui n'étaient pas pensées par le Conseil, également le fait par exemple, que vous aviez besoin de temps pour vous, hors famille.

François : la réflexion, c'était toujours sans prendre l'enfant lui-même, la réflexion au début tournait toujours sur l'enfant ET sa famille.

Les membres du Conseil de l'enfance sont parvenus au cours du mandat à réunir, avec les moyens dont ils disposaient, de permettre aux jeunes de s'exprimer le plus librement possible, en les laissant faire valoir leur expertise d'usagers et en l'intégrant plus ou moins directement dans leurs rapports écrits.

Léa, le 11 juin 2019 : l'axe d'étude des TLT était une réflexion sur les temps hors famille, hors école. Lors de l'étude de ce thème, le conseil avait pris en compte trois dimensions différentes de la vie d'un enfant, c'est à dire, la famille, l'école et les associations sportives, culturelles, etc. Mais l'une des premières choses dont on s'est rendu compte, était la non

prise en compte des lieux urbains, comme la rue, les parcs, et surtout les transports dans lesquels la plupart d'entre nous passons beaucoup de temps. On a donc exprimé au Conseil une envie de réappropriation des lieux urbains, on a par exemple parlé de la liberté des jeunes enfants dans l'espace public, et notamment les parcs qui pourraient être des lieux où les enfants sont non accompagnés par leurs parents ou autres, ce qui demanderait un nouveau mode de sécurisation.

Tous ces aspects portés par les enfants apparaissent fidèlement retranscrits dans le rapport TLT du Conseil, tout du moins sont-ils clairement identifiables sous formes d'encadrés, ce qui n'est pas le cas des autres rapports, où la voix des enfants n'est pas distincte de celle des adultes. De fait, on peut se demander s'il importe dans un dispositif tel que celui du HCFEA, de distinguer la voix d'un ou de plusieurs membres en raison de leur particularité (ici, la voix des enfants), ou si leur parole n'a pas plu d'impact lorsqu'elle fait corps avec celle des adultes. Pour autant, ce que les enfants apportent au Conseil n'est pas l'unique dimension valorisée par le Collège. Ce que cette expérience leur a apporté en termes de compétences semble parfois encore plus important.

2. Ce que participer apporte aux enfants

Derrière les initiatives de démocratie participative se cachent divers enjeux : légitimation des pouvoirs publics, à l'instar du Grand Débat National qui visait plus particulièrement à apaiser un climat social tendu. De façon générale, la participation fait souvent l'objet de méfiance et de critique, et on pourrait penser que cela puisse être exacerbé dans le cas où le citoyen participant n'est pas encore considéré comme "*capable*" par le législateur. Les critiques viennent le plus souvent des élus pour qui faire participer directement le citoyen constituerait une trahison vis-à-vis de leur fonction de représentation de l'intérêt général et qui perçoit le citoyen comme un être individualiste qui ne met en avant que ses préoccupations personnelles lors de réunions type "*conseils de quartier*", d'autant plus que les jeunes ont tendance à être perçus comme plus centrés sur eux-mêmes. Les échanges que j'ai exposés plus haut (p.23) entre Laura, François et Léa démontrent bien que ces préjugés sont faux. La conversation entre les jeunes en devient presque houleuse, alors qu'ils essayent chacun de montrer quel est le projet qui est le plus collectif. Il semblerait dans ce cas précis que les jeunes soient ceux qui apportent le collectif à la commune et non l'inverse. Dans l'extrait qui suit, bien que chacun des jeunes n'aient pas en tête des projets identiques pour fédérer la commune, c'est toujours vers le collectif qu'ils restent orientés :

Laura : Je suis en 5ème, donc je pourrais plus me présenter, mais on nous propose la place de membres honoraires si on veut rester, et oui j'aimerais bien y rester, pour essayer de faire changer les choses. L'animateur, il présente que les fêtes au maire...

François : Son objectif au maire c'est justement de toucher le plus de monde, donc une soirée, ça va forcément lui aller.

Laura : ben des vélos pour recharger son téléphone, ça va aussi toucher tout le monde.

Léa : Oui, mais dans une fête y a un but social, c'est pas le même objectif. Ça rassemble toute la commune.

Laura : dans ce cas-là, on est un comité des fêtes plutôt.

Caroline : mais tu ne fais que critiquer, y a rien qui va dans cette expérience, tout va mal !

Laura : nan, nan y a des trucs bien quand même...

Dans tous ces "*trucs bien quand même...*", les enfants recensent ce que l'expérience du Collège leur a apporté personnellement.

Stéphane : ça m'a apporté de la confiance en moi, parce que ce n'est pas à la portée de tous de faire ça, c'est un plus pour la vie future.

Caroline : ça m'a apporté de la confiance en moi, j'ai pu donner mon opinion sans avoir l'impression d'être jugée.

Léa : j'ai appris à travailler en groupe, à écouter les autres, à me faire écouter, porter ma voix et prendre la parole.

Laura : J'ai pu découvrir comment les enfants en situation de handicap sont pris en compte à l'école par exemple, et puis de voir aussi comment ça fonctionne derrière tous ces sujets, apprendre et voir tous les gens qui travaillent pour nous.

François : Ça nous a apporté une compréhension des mécanismes nationaux, ça nous a appris à gérer notre stress, à prendre la parole et à savoir exprimer un avis complet devant des gens.

A travers ces témoignages informels recueillis lors de la préparation de l'intervention du Collège pour la journée du 11 juin, il est possible de souligner la volonté des dispositifs de participation et d'engagement des jeunes de leur offrir des possibilités d'*empowerment*. En étant impliqué dans le débat démocratique et la prise de décision, l'individu, ici le jeune, qui de par son jeune âge peut être perçu comme ayant d'autant plus à apprendre, acquiert des compétences de réflexion, d'organisation et de prise de parole qui peuvent se résumer dans la catégorie d'émancipation citoyenne. Si cette notion relève de l'idéologie libérale et individualiste, visant à penser la participation en termes d'apports individuels⁹⁰, elle permettrait néanmoins aux enfants du Collège étudié d'apprendre à porter leur parole tout en s'adaptant aux règles du jeu institutionnel, dans un but finalement davantage collectif. En outre, bien

⁹⁰ Biewener, Marie-Hélène Bacqué et Carole. 2015. *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* La Découverte.

que j'eusse essayé de mettre en évidence que les enfants membres du Collège des enfants étaient déjà mobilisés en amont de leur nomination au sein du HCFEA, ce dernier demeure pour eux un lieu de socialisation politique à l'image des "*community organizing*" nés sous l'égide de l'activiste Saul Alinsky à Chicago dans les années 1930. Ainsi, l'institution ne serait qu'un moyen, et c'est surtout parce qu'ils sont entre eux que les individus, ici les jeunes du Collège, que chacun grandit, à travers la confiance que chacun dépose en l'autre. Le "*community organizing*" est perçu par son auteur, comme une façon pour les habitants d'un quartier de prendre conscience des problèmes qui les entoure et de créer, au sein du groupe, une dynamique qui permettra de les résoudre : il s'agit là de créer une intelligence collective, par le biais de la réflexion collective, ce qui mène les individus à se politiser, à l'instar de ce qui se trouve souvent au cœur des dispositifs participatifs.

CONCLUSION

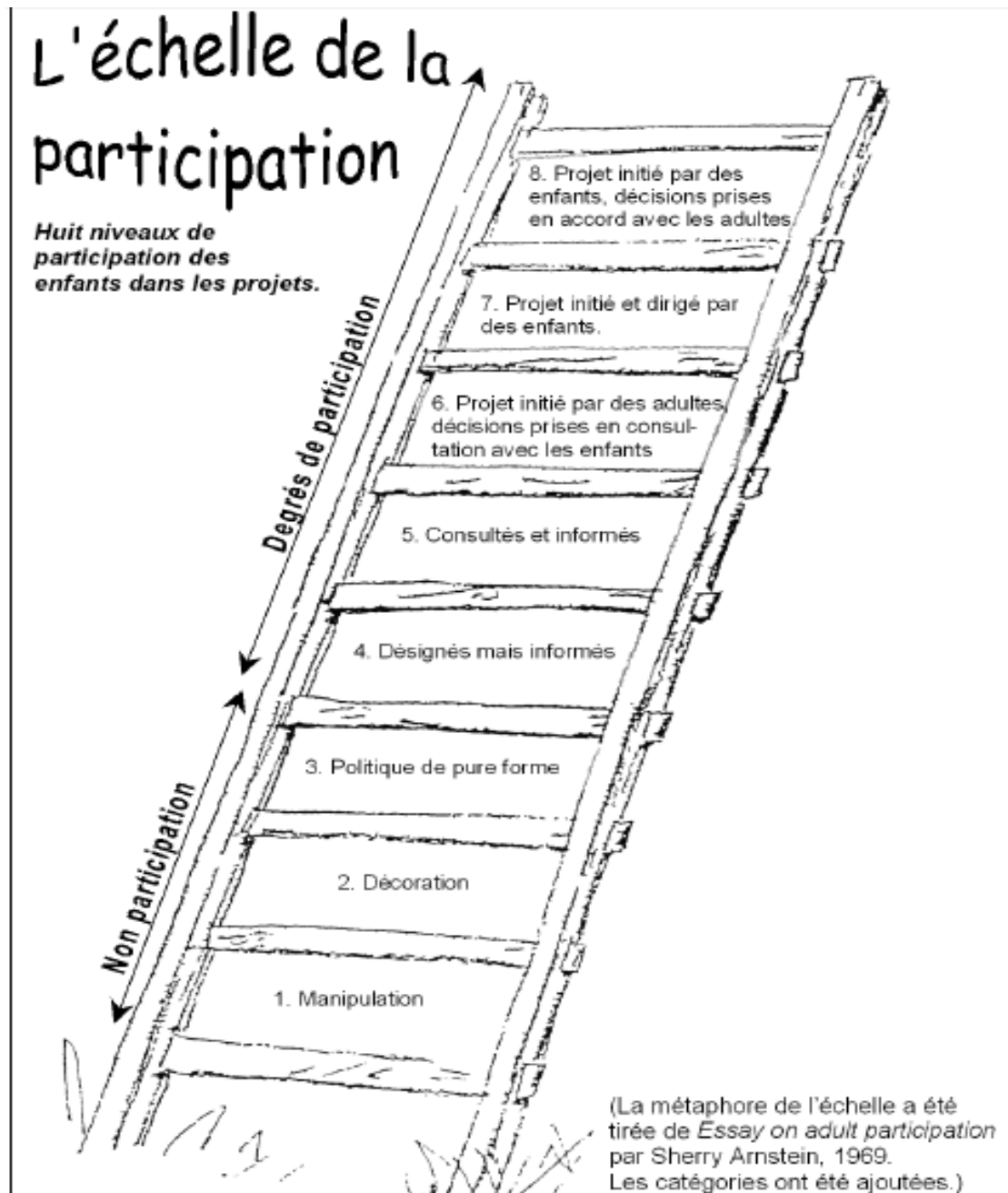
Les instances participatives s'inscrivent dans un contexte de méfiance citoyenne à l'égard du politique. En ce qui concerne plus précisément la jeunesse, elles peuvent avoir pour vocation de revaloriser la participation des enfants, qui, en tant que futurs citoyens, semblent se détourner de l'engagement conventionnel aux objectifs en apparence purement démocratique. Derrière eux, d'autres enjeux se révèlent derrière le fait d'intégrer les jeunes aux décisions qui les concernent, et ce au niveau national. Tout d'abord, c'est la vision de l'enfant dans le paysage des politiques publiques qui se joue : créer un Collège d'enfant au sein d'un conseil national dont la vocation est d'orienter les décisions politiques octroie au mineur un statut de "capable" contrairement à ce qui est inscrit dans le Code Civil. Néanmoins, pour le rendre et le considérer réellement "capable", encore convient-il de ne pas faire de sa participation un simple affichage politique à l'instar du premier barreau de l'échelle d'Arnstein. De fait, le risque de la manipulation existe également chez les adultes, jeunes et moins jeunes, lorsqu'ils sont engagés dans des instances du type "*conseils de quartier*" ou encore "*jurys citoyens*", transformant dans certains cas, les individus considérés "capables" par le droit parce que majeurs, en "*incapables*". Dans cette optique, les dispositifs participatifs apparaissent parfois plus favorables à l'écoute des enfants qu'à celle des adultes.

Il se peut que ce constat soit lié au fait que les enfants soient perçus comme "*l'avenir*" de la société qui est en train de se construire, et qu'à cet effet, il est important qu'ils y soient associés car c'est principalement eux qui y prendront place. Une telle volonté d'implication peut aussi signifier une attente de responsabilisation du citoyen de la part des responsables politiques. En outre, si les enfants représentent le renouvellement des responsables actuels, la création de dispositifs participatifs institutionnels tels que le Collège des Enfants du HCFEA peuvent être une manière de les socialiser à l'exercice politique, et de façon plus générale de leur apporter des compétences de façon à s'insérer plus facilement dans la société en grandissant. L'intérêt de l'expérience HCFEA pour les jeunes que j'ai pu rencontrer fut l'équilibre qu'ils y ont trouvé entre le fait de pouvoir s'exprimer en tant qu'enfant pour les enfants, tout en apprenant les codes institutionnels : "*Nous, on a apporté une force de proposition non institutionnelle*", m'expliquait François, l'un des jeunes les plus âgés du Collège, mais également le plus à l'aise avec l'exercice de prise de parole devant un public d'experts, "*grâce à nous, ils peuvent voir les choses autrement, avec notre expérience de terrain*". Si des contradictions peuvent exister entre les jeunes et les membres adultes présents au sein du Conseil de l'enfance, une chose les unit : l'expertise des enfants sur ce qu'est la vie d'un enfant, ce que sont les attentes d'un enfant, ses ambitions, ses difficultés et ses craintes. Or, nous l'avons vu, les enfants du Collège n'ont vocation à ne représenter qu'eux-mêmes, et ne sauraient être présentés comme représentatifs de l'ensemble des enfants du territoire national ; ils apparaissent néanmoins comme faisant partie des plus aptes, en termes de

“*capabilités*”, au sens d’Amartya Sen⁹¹, à porter leurs idées au sein d’un Haut Conseil. Certains membres adultes sont plus convaincus que les enfants et adolescents eux-mêmes quant à leurs possibilités de peser. Ils défendent ainsi en séance, lors de l’organisation de la journée du 11 juin, la participation des enfants sur tous les fronts, parfois plus que le collège lui-même, dont les membres peuvent parfois se sentir submergés par cette injonction intensive à la participation, dans un quotidien parfois déjà très chargé.

Être à l’écoute de l’enfant qui participe ne suffit pas à placer un dispositif au sommet de l’échelle de la participation : ce n’est d’ailleurs pas ce qui est recherché pour le Collège des enfants et par le secrétariat général, ni ce qui était à l’origine du projet. L’analyse du Collège des enfants du HCFEA permet de montrer que l’échelle de la participation d’Arnstein possède des barreaux perméables qui laisse leurs propriétés passer de l’un à l’autre.

⁹¹ Sen, Amartya, et Russell Sage Foundation. 1995. *Inequality Reexamined*. Harvard University Press.



Au troisième barreau se situe “la politique de pure forme”, qui s’applique aux situations “où les enfants ont apparemment la parole, mais n’ont en fait pas vraiment pu choisir le sujet du débat ou le mode de communication et où ils n’ont qu’une possibilité limitée, lorsqu’elle existe d’exprimer leurs opinions. Cette notion pourrait s’appliquer aux situations où des enfants intelligents et charmants sont sélectionnés par des adultes pour participer à un jury, sans avoir été au préalable suffisamment informés sur le thème du débat et sans avoir pu s’entretenir avec les autres enfants qu’ils sont censés représenter”, explique Roger Hart⁹². De prime abord, cela pourrait sembler correspondre à la manière

⁹² Roger Hart, Monter l’échelle de la participation, Les enfants d’abord, UNICEF, avril-juin 1992, p.2

dont travaille les enfants du Collège au sein du Conseil de l'enfance. Cependant, tant les enfants⁹³ que les adultes, qu'ils fassent partie des associations ou du secrétariat général sont conscients du peu de temps accordé aux enfants pour qu'ils puissent se préparer sereinement à la prise de parole en conseil. Il convient de garder à l'esprit les pas de géants qui ont été faits depuis la naissance du HCFEA et du Collège des enfants. Plusieurs barreaux de l'échelle d'Arnstein semblent avoir été grimpés, et le Collège, se situerait entre le 5ème et le 6ème barreau, principalement sur les sujets qui les concerneraient le plus, selon l'opinion des adultes, c'est à dire, "*consultés et informés*", et "*projet initié par des adultes, décisions prises en concertation avec des enfants*". L'acquisition du vote pour le Collège lui a ainsi permis de monter du barreau 5 au barreau 6, agrandissant ainsi le degré de participation des jeunes au sein du Conseil de l'enfance.

C'est au sein du rapport "*Temps et Lieux Tiers*" que l'opinion des enfants est le plus identifiable, à travers des encadrés précisant : "avis du Collège des enfants". Leurs recommandations ne sont pas identifiables telles quelles dans les autres rapports, et dans certains cas, comme pour le rapport sur le pilotage de la qualité d'accueil du jeune enfant, ils n'ont pas été consultés pour deux raisons : le manque de temps, à la fois des adultes et des enfants, ainsi que le fait qu'il s'agit d'un rapport rédigé de façon plus technique, sur un sujet qui serait plus éloigné de leurs préoccupations apparentes. Mais le citoyen ne doit-il participer qu'aux décisions qui portent sur sa personne, et les sujets techniques doivent-ils être uniquement laissés aux mains des savants ? Par ailleurs, les jeunes du Collège des Enfants soulèvent des problématiques qui dépassent celles de l'enfance uniquement : l'égalité hommes/femmes, la lutte contre le réchauffement climatique... Ils aspirent à faire de leur participation, un engagement plus général, sociétal, à être reconnu non pas simplement comme des enfants et adolescents, au sein de leur univers enfantin et juvénile, mais bien comme des (futurs) citoyens à part entière dans la société des adultes également.

Ce qui ressort par ailleurs de leur témoignage, c'est la force du groupe qui s'est créé au sein du Collège : je n'ai assisté en séance de travail avec les enfants qu'à des débats consensuels, et rarement voire jamais à des contradictions. Devant les adultes, tout du moins, c'est cette attitude qu'ils ont décidé d'adopter pour pouvoir porter leur opinion : ainsi, peut-on affirmer que la représentativité des enfants qui siègent effectivement, non pas seulement en termes de profils, mais également en termes d'opinions, reste fragile. Est-ce que, parce qu'ils sont des enfants, ils ne peuvent pas avoir des avis différents sur ce qui peut être le meilleur pour un enfant, au même titre que les adultes n'ont pas des opinions semblables sur les meilleures politiques à mener ? L'échantillon restreint qu'il m'a été donné d'observer ne peut pas porter la parole de tous les enfants. En outre, le vote unique qui leur est octroyé, les oblige à s'accorder sur la parole à porter en tribune. Qu'en serait-il s'ils disposaient chacun d'un vote ?

⁹³ Voir extrait de la page 23.

Le Collège des Enfants du HCFEA demeure unique en son genre ; il s'agit de la première instance de participation d'enfants au niveau national à fonctionner ainsi. En trois ans, il a fait de grands progrès, réussissant à gagner la confiance des adultes quant à l'intérêt de ses propos en séance. Pour autant, mis à part l'exception du rapport TLT, si l'objectif du secrétariat général, conformément à l'idée originelle de création du HCFEA, est d'intégrer la parole de l'enfant dans ses travaux, la façon de fonctionner des séances de conseil pourrait elles-mêmes être revues, afin d'animer davantage le débat démocratique. Si ce dernier est bel et bien instauré et mené entre les enfants par les représentants des associations, il reste limité en séance : sur les 68 membres adultes, seuls une vingtaine sont présents et sur les 12 membres enfants, seuls 6 sont régulièrement présents. Par ailleurs, une fois les propos des enfants exposés, ceux-ci sont rarement discutés : il peut y avoir des espaces de discussion, mais le plus souvent, les interventions des membres demeurent des présentations le plus souvent consensuelles. Les membres adultes ne sont pas tellement actifs en séance, et les échanges avec le secrétariat général qui rédige les rapports, ont lieu davantage entre les conseils, ce qui n'est pas le cas pour les enfants.

PRECONISATIONS

- Elargir à l'ensemble des rapports la démarche qui a été menée pour le rapport "Temps et Lieux Tiers", en rendant plus identifiable pour les enfants eux-mêmes, d'une part, ainsi que pour les adultes d'autre part, les apports du Collège.
- Si l'avancée des rapports ne peut être adaptée aux enfants dans les délais impartis, leur envoyer la thématique abordée dans le conseil qui suit, une semaine à l'avance, sous forme de question, afin qu'ils puissent y réfléchir avant d'arriver au HCFEA, voire consulter leurs pairs.
- Prévoir, au sein du secrétariat général, un temps de réunion avec l'équipe, en amont du Conseil, pour réfléchir aux thématiques de travail à vulgariser pour les enfants, et leur envoyer à temps.
- Renforcer le lien avec les associations du Collège des Enfants afin qu'elles remontent les informations ayant lieu entre les séances de travail au secrétariat général avant le Conseil.
- Afin de permettre l'expression d'une plus grande représentativité, octroyer un vote à chacun des enfants.
- Identifier dès le 1^{er} mois de stage le champ de la mission du stagiaire : l'un des aspects pourrait précisément être l'entretien des relations avec les associations du Collège des Enfants afin de préparer au mieux les séances de travail des enfants.

Bibliographie

Arnstein, Sherry R. 1969. « A Ladder Of Citizen Participation ». *Journal of the American Institute of Planners* 35(4): 216-24.

Biewener, Marie-Hélène Bacqué et Carole. 2015. *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* La Découverte.

Blondiaux, Loïc. 1999. « "Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier", ». *La démocratie locale, Représentation, participation et espace public*.

———. 2001. « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège ». *Mouvements* no18(5): 44-51.

———. 2007. « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout ». *Mouvements* n° 50(2): 118-29.

———. « La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris ». *Hermès, La Revue* (2000/1-2): 323-38.

Bourdieu, Pierre. 1978. « Entretien avec Anne-Marie Métaillé, paru dans Les jeunes et le premier emploi, "La jeunesse n'est qu'un mot". » *Les jeunes et le premier emploi*: 520-30.

Giampino, Sylviane. 2016. *Développement du jeune enfant. Modes d'action, formation des professionnels*.

Grimbelle, Hélène. 2019. « L'engagement dans une junior association, entre insertion socio-professionnelle et politisation ». *Réseau National des Junior Associations*.

Koebel, Michel. 1997. « LE RECOURS A LA JEUNESSE DANS L'ESPACE POLITIQUE LOCAL. LES CONSEILS DE JEUNES EN ALSACE. » Université Marc Bloch.

———. 2000. « La politique noble des conseils d'enfants ». *Lien social et Politiques* (44): 125-40.

Lardeux, Laurent. 2016. « Les évolutions contemporaines de l'engagement des jeunes : fossilisation et fertilisation ». *Jeunesses sans parole, jeunesses en paroles*: 107-19.

L'enfant, l'adolescent, la famille et les écrans. Appel à une vigilance raisonnée sur les technologies numériques. 2019. Académie des Sciences.

Loncle, Patricia. 2008. *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*. Paris: L'Harmattan.

Loncle, Patricia, Valérie Becquet, et Cécile Van de Velde. 2012. *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. Champ Social.

Mauger, Gérard. 1986. « « Formes et fonctions des discours sociaux sur la jeunesse : la jeunesse mauvais objet » ». *Les jeunes et les autres*: 85-94.

Michel Koebel, et Hossein. 1994. « A qui profitent les conseils de jeunes ? » *Territoires. La revue des acteurs locaux* (352): 44-50.

Noël, Marc. 2008. « La participation des jeunes au sein du conseil de la vie sociale d'un établissement de protection de l'enfance ». *Vie sociale* N° 2(2): 55-63.

Nonjon, M. 2006. « Quand la démocratie se professionnalise... Enquête sur les experts de la participation. » Lille 2.

Poirier, Corentin. 2015. « Associer les jeunes à la construction des politiques publiques de jeunesse ». *Cahiers de l'action* N° 45(2): 79-83.

Roche, Elise. 2009. « Démocratie et balançoires. Comparaisons d'expériences participatives en Allemagne, France et Italie. » *Cahiers du Brésil Contemporain* (73/74): 283-307.

Sen, Amartya, et Russell Sage Foundation. 1995. *Inequality Reexamined*. Harvard University Press.

Thiercé, Agnès. 1999. *Agnès Thiercé, Histoire de l'adolescence (1850-1914)*. Paris: Belin.

Travaux du conseil enfance et adolescence et droits de l'enfant 2018. 2018. HCFEA.

ANNEXES

1. Extrait du texte de Michel Koebel, 2000. « La politique noble des conseils d'enfants ». *Lien social et Politiques* (44): 125-40.

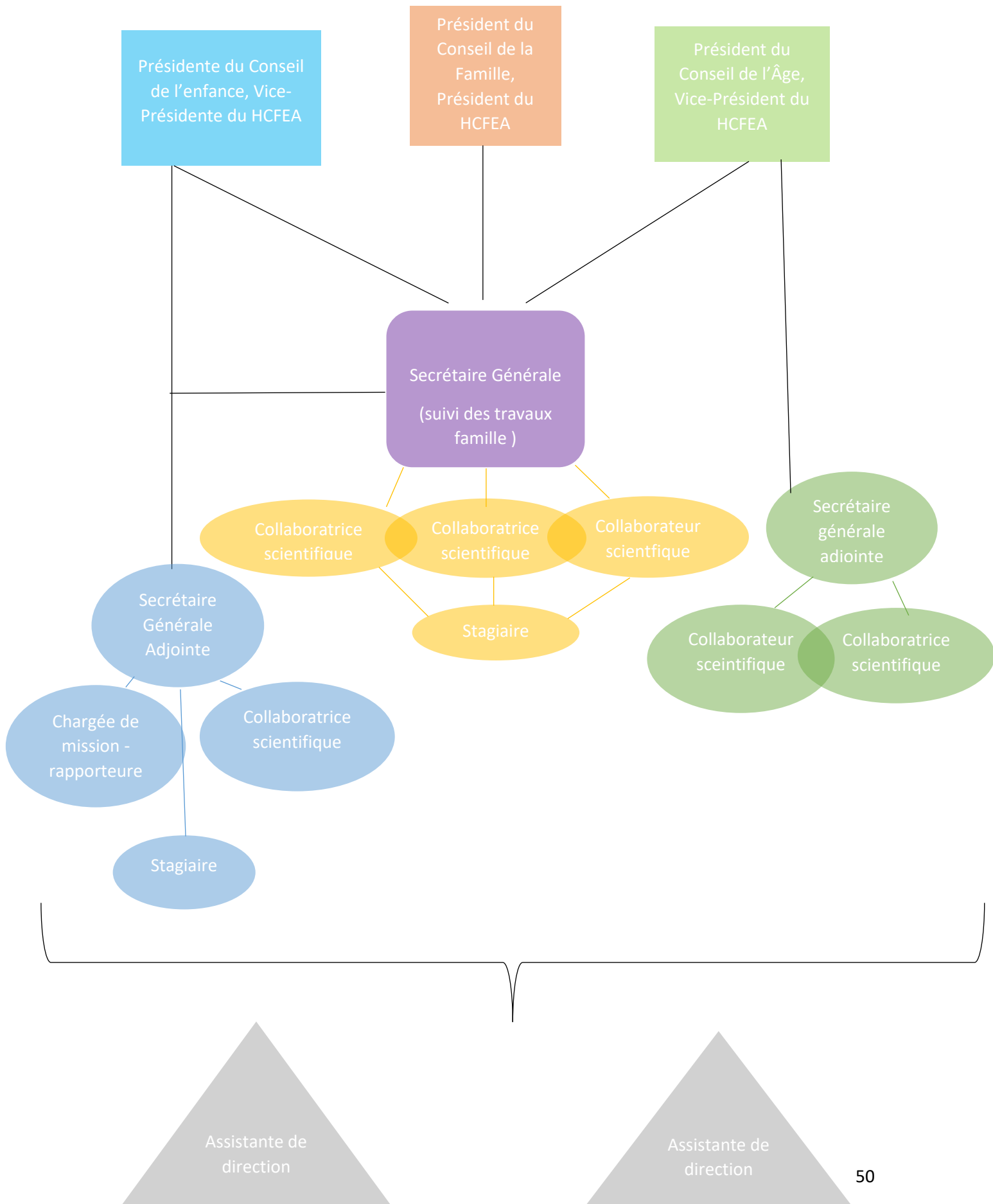
“Le modèle consultatif

Ce modèle intermédiaire est d'abord caractérisé par une certaine reconnaissance chez l'enfant ou le jeune d'une capacité d'intervention dans le débat public communal. Il s'agit avant tout de consulter les jeunes, parfois spécifiquement sur des sujets qui les concernent, parfois sur tous les sujets qu'ils veulent aborder. La réalisation d'actions concrètes est un objectif rarement cité. Si des projets sont engagés, c'est pour plus crédibles les jeunes élus ainsi que la structure dans la commune. Ce modèle se rapproche par certains côtés du pôle de l'initiation et de la sensibilisation aux valeurs, dans lequel les valeurs principalement prônées sont le service de la collectivité et le souci des autres, à l'image de l'idée que se font les élus adultes de leur propre engagement municipal. Dans ce modèle, l'exercice de démocratie et l'exercice de la démocratie se confondent mais se limitent à apporter aux élus en place un éclairage supplémentaire pour leurs décisions. De fait, le conseil ne tient pas une place centrale dans la politique municipale en direction de la jeunesse, il s'agit d'une action parmi d'autres. Ce modèle de conception est plutôt caractéristique des acteurs locaux qui ne se sont jamais engagés dans aucun parti politique et qui se déclarent plutôt à gauche ou plutôt à droite, dans une certaine prudence et méfiance à l'égard du monde politique.

Le modèle participatif

Le dernier modèle repérer concerne les acteurs politiques locaux qui ont la plus forte confiance dans les capacités de l'enfant et du jeune – parfois seulement de l'adolescent - d'intervenir tant dans le débat communal que dans la réalisation d'actions concrètes perçues comme l'octroi d'un pouvoir sur la ville. L'enfant est censé avoir une vision originale de son environnement, que l'adulte n'a pas ou ne peut plus avoir (ce qui est vrai en partie aussi dans le modèle consultatif), et c'est dans ce modèle qu'on lui reconnaît le plus une capacité d'agir en tant que véritable partenaire et acteur, capacité qu'il doit pouvoir exercer aujourd'hui dans la commune, notamment à travers des réalisations concrètes qui sont le symbole de cette reconnaissance. Le conseil a une place importante dans la politique municipale et c'est parmi les tenants de cette conception que l'on retrouve les plus fervents défenseurs des conseils. Leurs objectifs ont toujours un versant participatif, mais les autres versants – la consultation, l'initiation - y sont également parfois présents. Les valeurs sous-jacentes à cette démarche tournent autour des notions de démocratie locale, directe, de proximité. La défense d'un idéal démocratique et de valeurs, qui caractérise leur propre conception de l'engagement politique, se retrouve également dans leur conception des conseils d'enfants : pour eux, leurs membres doivent s'engager et défendre des idées.”

2. Organigramme du secrétariat général du HCFEA



3. Document écrit à destination de la structure d'accueil : Programme Enfants pour la journée publique du 11 juin



Conseil de l'enfance et de l'adolescence

Pourquoi une politique de l'enfance et de l'adolescence ? Des temps, des lieux et des droits pour grandir



Programme Version Enfants et Adolescents

11 juin 2019

De 9h à 18h

20, avenue de Ségur 75007 Paris

Pour commencer...

Comment mettre les enfants et adolescents dans de bonnes conditions pour grandir?

Ce qu'ils vivent, découvrent, apprennent et créent, seuls ou avec d'autres, en famille, à l'école, dans les **temps et lieux tiers***, dans la rue ou sur le net impacte leur trajectoire de vie, et leur rapport au monde.

A partir des travaux menés par le Conseil* de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA, les intervenants réfléchiront aux manières de mener une bonne politique à destination des enfants. Comment faire en sorte que les enfants puissent se développer et s'épanouir au mieux du point de vue physique, affectif, intellectuel et social ? Que décider, tous ensemble, adultes et enfants, pour leur offrir un présent et un avenir respectueux de leurs droits ?

C'est quoi une politique publique ?

Une **politique publique**, c'est la manière dont les personnes qui représentent l'**Etat** (les élus), et les personnes qui travaillent pour lui (les fonctionnaires), mettent en place **des actions à destination d'un public** (par exemple, les enfants) ou **d'un territoire** (par exemple une ville, une région, ou le pays entier), **dans un domaine** (par exemple la culture ou l'école).

Ces politiques sont débattues avec les représentants du peuple, dans les assemblées parlementaires et lors des représentants comme les syndicats, les associations, ou des spécialistes du domaine. Des enfants, constitués en Junior Assos⁹⁴ ou lorsqu'ils représentent d'autres enfants dans les instances comme les conseils municipaux, départementaux ... d'enfants et de jeunes peuvent être amenés à contribuer.

Les **enfants** et les **adolescents** ont comme tout citoyen une vie privée (la famille, le foyer) et une vie publique (la rue, l'école, le parc, les terrains sportifs, les équipements culturels, les espaces jeunes...), et font ainsi partie de la société. Ils ont des droits, et des obligations en fonction de leur âge.

A travers les politiques publiques, **les adultes prennent des décisions qui ont pour objectif de protéger, d'éduquer, d'accueillir, de soigner, ainsi que d'améliorer les conditions de vie des enfants et de préparer leur avenir.**

⁹⁴ Les Junior Associations permettent aux jeunes de moins de 18 ans de créer une association, de s'organiser entre eux et de faire des projets ensemble. Tous les membres de ces associations sont des enfants et adolescents : aucune adulte n'en fait partie ou ne les représente.

Pourquoi les enfants sont-ils invités à réfléchir et s'exprimer comme par exemple au HCFEA?

Les enfants, comme les adultes, ont des droits, prévus par la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant***, depuis 1989. Celui de **s'exprimer librement** sur les sujets qui les concernent en est un. Les adultes, parents, professeurs, animateurs, mais aussi les hommes politiques ont tous un jour été enfants. Mais personne n'est aujourd'hui à votre place et ne sait mieux que vous ce que vous vivez au quotidien. Il est important que les adultes qui sont présents en ce 11 juin pour cet événement du Haut Conseil auquel vous participez entendent ce que vous avez à dire sur **les thèmes qui vous intéressent**, et **les questions que vous vous posez : vos attentes, vos besoins, vos doutes, vos craintes sur vos droits, vos relations avec les services, entre vous, vos loisirs, votre santé...**

Le HCFEA, kézako ?

Le **Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge** est une instance rattachée aux services du Premier Ministre, qui réfléchit à des transformations politiques utiles, explique pourquoi et comment dans des rapports écrits. Mais le Conseil ne prend pas de décision. Grâce à son Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence qui réunit de nombreux acteurs (élus, fonctionnaires, associations, experts...), il **donne son avis et fait des propositions aux décideurs** sur les sujets de l'enfance et de la jeunesse. Ainsi par exemple, il a travaillé en 2018 sur la question **des temps et lieux tiers* des enfants et des adolescents**, c'est-à-dire, les endroits que vous fréquentez et les activités que vous réalisez lorsque vous n'êtes pas à l'école, ni à la maison. Cette année, il a rendu aux secrétaires d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé un rapport sur **la qualité d'accueil des jeunes enfants** en crèche, ou encore chez des assistantes maternelles. Ces derniers seront d'ailleurs présents pendant cette journée.

Pour rédiger ses rapports et formuler ses recommandations, le Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence consulte le **Collège des 12 enfants associé au HCFEA**. Ce collège a pour vocation de porter le point de vue et la parole des jeunes au sein du HCFEA, en tant qu'usagers des politiques de l'enfance. Pour que leur apport soit libre et éclairé, la présidente du Conseil s'est organisée pour qu'ils puissent se réunir plusieurs fois dans l'année et discuter des thématiques qui leur tiennent à cœur et entre eux avec l'aide de 3 associations⁹⁵ qui les entourent. Ils ont été nommés alors qu'ils avaient entre 10 et 16 ans et viennent de toute la France.

⁹⁵ L'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes), le Scoutisme Français et l'AEDE (Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant) ont été désignées par le gouvernement pour faire le lien entre le HCFEA et les Enfants du Collège.

Alors, comment mettre les enfants et les adolescents dans de bonnes conditions pour grandir... à vous de nous le dire !

Après chaque intervention, à la fin des tables-rondes, un temps d'échange avec la salle vous permettra de vous exprimer sur ce qui vous a intéressé, étonné, ou même déçu.

Ouverture – 9h00



Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé



Orientation de la journée

Sylviane Giampino, Présidente du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA, vice-présidente du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge.

Une politique publique de l'enfance coordonnée, centrée sur le développement des enfants et des adolescents, leurs droits, et leur avenir, étayée par des connaissances et dont les conséquences sont mesurées

Les enfants du Collège des enfants du HCFEA

La participation dans une instance nationale (avec présentation du film du Collège des Enfants)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Table-Ronde 1 (10h00 – 12h15)

L'enfant sujet et acteur social : expression, participation, socialisation et implication

Le sujet de l'engagement des enfants et adolescents, et leur place dans les espaces publics est aussi important pour le HCFEA que le sport, la culture, les sciences, et les vacances collectives, pour le développement et l'épanouissement, tant physique, que relationnel, intellectuel et social.

La **Convention Internationale des Droits de l'Enfant** stipule que l'expression et la participation des enfants aux décisions qui les concernent, et dans leurs différents espaces de vie, est un droit.

Les intervenants vont répondre à ces 2 questions :

1. Comment penser politiquement "l'enfant comme un acteur social" et soutenir ses implications citoyennes, solidaires, et environnementales et respecter sa capacité d'expression (représentation dans des conseils), de publication (presse à l'école), d'association (junior associations*), sa contribution à la vie locale, son esprit responsable (bénévolat) et de coopération (mouvements de jeunesse) ?

2. Comment lui permettre d'être plus autonome, avoir sa place dans les espaces publics, et en même temps être en sécurité et encourager son ouverture aux différences, modes de vie et de culture (les voyages) ? Comment conjuguer ces besoins là avec les autres politiques (scolarité, écrans et numérique, urbanisme, loisirs, mixité sociale, inclusion des enfants en situation de handicap et lutte contre l'embrigadement...?)



Claude Martin, sociologue CNRS, professeur Chaire CNAF- EHESP « enfance, bien-être, parentalité »

Président de séance

Politique de l'enfance ou politique centrée sur les enfants ?

Quand on parle de politique de l'enfance, on peut vouloir dire beaucoup de choses qui ont des sens différents. Claude Martin ouvrira la journée en nous éclairant sur ce que tout cela signifie.



Geneviève Avenard, Défenseure des enfants, Adjointe du Défenseur des droits en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant

La participation des enfants comme condition de la réalisation complète de leurs droits et du respect de leur intérêt supérieur



Franck Chaulet, Directeur adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse, Ministère de la Justice
Bonnes rencontres, mauvaises rencontres, comment mieux protéger les enfants et adolescents sur l'espace public et développer des liens sécurisants ?

La PJJ est le service qui s'occupe des enfants en danger ou en graves difficultés, sociales ou familiales, ou les enfants qui se retrouvent à faire des actes hors la loi.



Thibaut de Saint Pol, Directeur de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP), DJEPVA, ministère de l'Education nationale et de la jeunesse

Les engagements des enfants et des adolescents : constats et leviers pour les encourager

Le Service National Universel (SNU) sera évoqué dans cette présentation. Il s'agit d'un dispositif que le gouvernement veut mettre en place pour tous les jeunes. Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence a rendu un avis pour expliquer qu'il faut commencer, avant cet âge, par permettre aux enfants de s'exprimer dans des groupes et faire ensemble des choses.*



Anne Bouvier, Responsable Fonds Individualisés et Programmes Culture et Education à la Fondation de France
Favoriser l'engagement des enfants notamment en matière d'environnement : une démarche volontaire. De nombreuses personnes donnent de l'argent pour améliorer la société. La fondation de France le rassemble et les aide à trouver les projets à soutenir. Anne Bouvier s'occupe surtout de la partie « enfance ».

« Récits d'enfants placés » (13h45)

Ecrits et présentés par les enfants de la Troupe « *De Vives Voix* »

Par les jeunes en accueil familial de la Ville de Paris et de la
Fondation Grancher,
3 récits de placements, sous forme d'histoire courtes.

« Sauvé de mon père »

« Je suis un enfant qui
marche »

« Ma tata »



"L'accueil familial", c'est une famille dont le métier est de s'occuper d'enfants quand le juge pour enfant l'a décidé parce que, pour des raisons diverses, leurs parents ne peuvent pas s'en occuper. En fonction des circonstances, les enfants restent en famille d'accueil plus ou moins longtemps. Cependant, tout est fait pour que les enfants gardent des liens avec leurs parents, leurs frères et leurs sœurs, chaque fois que c'est possible.

Table ronde 2 (14h00 à 16h00)

L'enfant dans les politiques interministérielles : les temps et lieux tiers des enfants, une politique à l'échelle des enjeux d'éducation, de santé, de culture et de sciences

Un aspect important de la politique tournée vers les enfants repose dans **la qualité** de ce qui leur est proposé. Cette qualité est nécessaire pour répondre au mieux aux besoins de découverte, d'apprentissages, de culture, de dépassement de soi, de rencontre avec l'autre, de liberté et d'émancipation des enfants et des adolescents.

Pour offrir des services de qualité, il est important de les **adapter aux attentes et aux profils des enfants**, c'est-à-dire de les **personnaliser**, notamment en fonction du lieu où ils vivent. Pour cela, les adultes, qu'ils soient spécialisés dans la culture, l'art, la science, la technologie, le sport, la santé, les loisirs, doivent **travailler ensemble**. C'est vrai également pour les adultes qui travaillent au niveau de l'Etat et ceux qui sont présents auprès des enfants dans leur quotidien, au niveau des communes par exemple.

La question principale de cette table-ronde sera la suivante :

Quelles sont les difficultés qui empêchent les acteurs de la recherche de la culture, de l'éducation, de l'économie, du social et de l'associatif de travailler ensemble ?



Vincent Mazauric, Directeur Général de la Caisse nationale d'allocations familiales⁹⁶ (CNAF)

Président de séance

Les temps et lieux tiers comme soutien à la socialisation, l'éducation et la prévention des enfants et des jeunes

Comment les activités des enfants qui ont lieu hors de l'école et de la maison (arts, culture, sport, sciences, engagements, vacances...) participent aussi à les faire grandir et à les épanouir ?



Vanessa Wisnia-Weill, Secrétaire Générale Adjointe du HCFEA

Animation de la table ronde



Ariane Salmet, Chef du Département Education Artistique et Culturelle, Ministère de la Culture

L'art et la culture pour les enfants et les jeunes : une politique multi-partenaire

Les enfants ont besoin de pratiques artistiques et culturelles et d'être en contact avec les artistes et les œuvres. Comment cela est-il mis en place concrètement ?



Martin Andler, Professeur Emérite de mathématiques à l'université Versailles- Saint Quentin, fondateur d'Animath et membre du conseil scientifique, pédagogique et de valorisation de la Fondation La main à la pâte

L'apport des activités périscolaires en maths et sciences à la vie des jeunes : dépassement, réussite, égalité



Françoise Pétreault, Sous-Directrice DGESCO, sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, ministère de l'Education nationale et de la jeunesse

Montée en puissance des activités culturelles et scientifiques extra-scolaires avec le partenariat de l'école : plan mercredi, plan maths, journaux lycéens, Dispositif sciences à l'école...



Vincent Léna, Coordonnateur national du programme interministériel « cités éducatives », CGET
Les « cités éducatives », un écosystème pour la réussite des enfants et des jeunes des quartiers populaires. De quelle manière les professionnels peuvent-ils travailler ensemble pour une meilleure égalité entre tous les enfants d'un même territoire ?

⁹⁶ La CAF est l'organisme qui verse les aides aux familles en fonction de leurs besoins et comme la loi le prévoit.

Table ronde 3 (16h00 à 17h30)

L'intelligence locale pour une égalité entre tous les enfants, sur tous les territoires et des gouvernances articulées

Pour proposer des services qui aideront les enfants à grandir correctement, il faut disposer de **sources de financement**. Celles-ci proviennent principalement des **collectivités locales*** où vivent les enfants (commune, département, région...) et sont utilisées avec **les acteurs qui sont présents dans ces lieux** (associations, entreprises...). Chaque territoire est différent, avec **ses forces et ses faiblesses**, et n'offre donc pas tout à fait les mêmes services aux enfants.

Les intervenants aborderont les questions suivantes :

1. Comment lutter contre les inégalités avec des réponses déconcentrées quand les compétences ne sont pas obligatoires ?
2. Comment élargir les publics et avec quel travail en réseau ?
3. Quelles participations des enfants, des parents et des bénévoles ?



Jean-Philippe Vinquant, Directeur général de la Cohésion sociale, Délégué interministériel à la famille, Délégué interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes,
Président de Séance
Quel pilotage d'une politique de l'enfance favorisant la qualité et l'innovation, entre échelon national et territorial ?



Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'UNAF, Union nationale des associations familiales
Des services de qualité pour les enfants : une nécessité aussi pour les familles.
Enfants et parents vivent ensemble : comment faire pour ne pas opposer politique de la famille et de l'enfance ?



Frédéric Morando, Directeur de l'orchestre de Pau, Vice-Président de l'association El Camino
Un projet de démocratisation culturelle ancré dans son territoire
De nombreux acteurs associatifs proposent des activités aux enfants et aux adolescents qui n'ont pas l'habitude de pratiquer l'art et la culture : c'est le cas d'El Camino qui est un orchestre de musique classique composé d'enfants de 8 à 12 ans.



Hélène Grimbelle, Vice-présidente de la Ligue de l'enseignement en charge de l'engagement et présidente du Réseau national des Juniors Associations
Développer des projets pour et avec les enfants et adolescents dans le monde rural : freins et leviers



Elisabeth Laithier, Adjointe au Maire de Nancy, Co-présidente du groupe Petite Enfance de l'Association des maires de France (AMF)
Des financements et compétences en politique de l'enfance : quelles marges de manœuvre ?
Comment trouver des financements pour mener des politiques qui permettent aux enfants et aux adolescents de bénéficier des mêmes services, où qu'ils habitent dans le pays ?

Programme réalisé en appui sur les rapports du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA

Quelques exemples de propositions

Table-Ronde n°1 : L'enfant sujet et acteur social : expression, participation, socialisation et implication

Des exemples de propositions issus des travaux du Conseil enfance^{97,98} :

- Développer la statistique publique centrée sur les conditions de vie des enfants (croisement entre données d'enquête santé, famille, éducation, loisirs ; enquêtes longitudinales)⁹⁹
- Créer 1000 lieux fédérateurs hybrides - techniques, culturels et « maisons des engagements » jeunes pour développer les engagements solidaires, environnementaux et citoyens
- Systématiser une démarche de diagnostic enfance jeunesse lors de tout projet d'aménagements des espaces publics par les collectivités locales et consulter systématiquement les enfants et adolescents pour les équipements les concernant pour un aménagement des espaces publics favorisant sociabilité et mobilité des enfants et adolescents
- Développer la participation citoyenne des enfants et dans les institutions en prévoyant les moyens humains ad hoc
- Mise en place d'un outil de remontée des données pour le suivi de la CIDE par la DGCS¹⁰⁰

Table-Ronde n°2 : L'enfant dans les politiques interministérielles : les temps et lieux tiers des enfants, une politique à l'échelle des enjeux d'éducation, de santé, de culture et de sciences

Des exemples de propositions issus des travaux du Conseil enfance¹⁰¹ :

- Investissement national pour structurer une offre large de pratiques hors scolarité régulières encadrées en sciences, mathématiques, informatique et technique dans tous les bassins de vie des adolescents (100 000 « places ») et de pratiques en amateurs artistiques et culturelles (avec l'appui des écoles territoriales d'art, des conservatoires classés par l'Etat, et d'autres acteurs culturels). Inclure dans le Plan mercredi les 4 piliers : sport, culture, science et engagement.
- Etudier l'assouplissement des modalités de prise du congé sabbatique pour engagement associatif, la généralisation d'un octroi d'une indemnité pour mission particulière ou d'une rémunération partielle pour les professeurs créant et animant un club d'activités extrascolaires et soutenir le bénévolat des étudiants et des élèves de conservatoire animant des ateliers
- Développer des tiers lieux et des clubs en établissements scolaires ouverts à d'autres que les seuls élèves de l'établissement Présence sur les réseaux sociaux de ces possibilités. Se doter d'instruments de pilotage partenarial.
- Développer le Protocole entre le ministère des Solidarités et de la Santé et de la Culture sur petite enfance et culture.

Faire émerger les temps et lieux tiers des enfants et adolescents comme objet d'une politique publique

Table-Ronde n° 3 : L'intelligence locale pour une égalité entre tous les enfants, sur tous les territoires et des gouvernances articulées

Des exemples de propositions issus des travaux du Conseil enfance :

- Mettre en place un conseil participatif des TLT associant les associations, les collectivités locales du territoire, les établissements scolaires, les établissements culturels, des entreprises et des représentants des familles et des enfants.
- Enrichir le projet social et d'établissement des EAJE pour être en mesure d'aller davantage vers toutes les familles ; prévoir un appui dans le cadre des schémas départementaux de service aux familles pour mettre en relation les structures d'accueils et les acteurs sociaux qui sont près des familles ; développer une pluralité

⁹⁷ Rapport *Temps et lieux-tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité*, 2018

⁹⁸ Rapport *Travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA et droits de l'enfant 2018*, avis relatif au Service National Universel

⁹⁹ Rapport *Des données d'études et de statistiques publiques mieux centrées sur les enfants* (à paraître en juin 2019)

¹⁰⁰ Rapports *Travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA et droits de l'enfant*

¹⁰¹ Rapport *Temps et lieux-tiers des enfants et adolescent hors maison et hors scolarité*, 2018 et Rapport *Piloter la qualité éducative, affective et sociale des modes d'accueils*, 2019 pour le protocole sur petite enfance culture

d'accueils partiels et multi-accueils dans toutes les crèches et favoriser la mise en place dans tous les EAJE de un ou deux ateliers hebdomadaires d'éveil ouverts aux enfants du quartier

- Prévoir dans les projets d'établissements des modes d'accueil de la petite enfance la mise en œuvre du Protocole petite enfance / Culture¹⁰²
- Développer l'appui aux professionnels et le travail en réseau au service des enfants (unités mobiles d'appuis, travail avec les CAMSP) pour les enfants en situation de handicap pour mieux les inclure à l'école et dans les pratiques extra-scolaires...¹⁰³
- A partir d'une approche holistique de la prime éducation, 24 propositions de repères qualité en appui sur le texte cadre national de l'accueil de la petite enfance et 24 propositions de pilotage de la qualité.

¹⁰² Rapport *Piloter la qualité éducative, affective et sociale des modes d'accueils*, 2019

¹⁰³ Rapport *Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap, de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille*, 2018

Lexique



Convention Internationale des Droits de l'Enfant : C'est un texte signé par l'ensemble des pays des Nations Unies¹⁰⁴ : son objectif est de faire respecter les droits de l'enfant partout dans le monde. Parmi ces droits, on retrouve : le droit d'être en famille, entouré et aimé, le droit d'avoir une identité, le droit d'être soigné, le droit à l'éducation, le droit d'être protégé de la violence et de la maltraitance, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit de ne pas faire la guerre ni de la subir, le droit d'avoir un refuge et d'être secouru, le droit de jouer et d'avoir des loisirs, le droit à la liberté d'expression et de pensée.



Temps et lieux tiers : Le rapport Temps et Lieux Tiers du Conseil de l'enfance et de l'adolescence répond à la question « Quand ils ne sont ni en famille, ni à l'école, où sont les enfants, que font-ils, pendant combien de temps et avec qui ? ».



Service National Universel¹⁰⁵ : Il va être mis en place progressivement cette année et l'année prochaine. Il s'adresse aux jeunes filles et aux jeunes garçons de 15 à 16 ans. Le projet compterait deux phases : vers 16 ans, les jeunes vivraient ensemble dans un lieu collectif pendant environ 1 mois hors du département où ils habitent. Ensuite, pendant deux semaines, les jeunes réaliseraient une mission d'intérêt général avec une association ou un service public par exemple. Enfin, une dernière phase qui ne serait pas obligatoire consisterait à s'engager un peu plus longtemps dans le cadre d'un service civique ou autre.



Collectivités territoriales : Une collectivité territoriale est, comme son nom l'indique, un territoire dont les limites sont déterminées par l'administration, et où vivent des individus à qui des services sont offerts : ainsi par exemple, une commune offre aux enfants qui y habitent, des activités à travers l'école, les crèches, les associations sportives, mais aussi, de façon plus générale, des routes sur lesquelles des transports en commun circulent pour permettre aux enfants, aux adolescents et à leur famille, de se déplacer jusqu'à ces lieux.

¹⁰⁴Sur tous les pays qui ont signé la CIDE, seuls les Etats-Unis ne l'ont pas ratifié, c'est à dire, qu'ils ne se sont pas engagés de façon obligatoire vis-à-vis de ce que le texte implique.

¹⁰⁵<http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/zoom-sur/article/service-national-universel-je-m>

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DU HCFEA :

www.hcfea.fr

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle.



Bibliographie

Arnstein, Sherry R. 1969. « A Ladder Of Citizen Participation ». *Journal of the American Institute of Planners* 35(4): 216-24.

Biewener, Marie-Hélène Bacqué et Carole. 2015. *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?* La Découverte.

Blondiaux, Loïc. 1999. « "Représenter, délibérer ou gouverner ? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier", ». *La démocratie locale, Représentation, participation et espace public*.

———. 2001. « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège ». *Mouvements* no18(5): 44-51.

———. 2007. « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout ». *Mouvements* n° 50(2): 118-29.

———. « La démocratie par le bas. Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris ». *Hermès, La Revue* (2000/1-2): 323-38.

Bourdieu, Pierre. 1978. « Entretien avec Anne-Marie Métailié, paru dans Les jeunes et le premier emploi, "La jeunesse n'est qu'un mot". » *Les jeunes et le premier emploi*: 520-30.

Giampino, Sylviane. 2016. *Développement du jeune enfant. Modes d'action, formation des professionnels*.

Grimbelle, Hélène. 2019. « L'engagement dans une junior association, entre insertion socio-professionnelle et politisation ». *Réseau National des Junior Associations*.

Koebel, Michel. 1997. « LE RECOURS A LA JEUNESSE DANS L'ESPACE POLITIQUE LOCAL. LES CONSEILS DE JEUNES EN ALSACE. » Université Marc Bloch.

———. 2000. « La politique noble des conseils d'enfants ». *Lien social et Politiques* (44): 125-40.

Lardeux, Laurent. 2016. « Les évolutions contemporaines de l'engagement des jeunes : fossilisation et fertilisation ». *Jeunesses sans parole, jeunesses en paroles*: 107-19.

L'enfant, l'adolescent, la famille et les écrans. Appel à une vigilance raisonnée sur les technologies numériques. 2019. Académie des Sciences.

Loncle, Patricia. 2008. *Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe*. Paris: L'Harmattan.

Loncle, Patricia, Valérie Becquet, et Cécile Van de Velde. 2012. *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. Champ Social.

Mauger, Gérard. 1986. « « Formes et fonctions des discours sociaux sur la jeunesse : la jeunesse mauvais objet » ». *Les jeunes et les autres*: 85-94.

Michel Koebel, et Hossein. 1994. « A qui profitent les conseils de jeunes ? » *Territoires. La revue des acteurs locaux* (352): 44-50.

Noël, Marc. 2008. « La participation des jeunes au sein du conseil de la vie sociale d'un établissement de protection de l'enfance ». *Vie sociale* N° 2(2): 55-63.

Nonjon, M. 2006. « Quand la démocratie se professionnalise... Enquête sur les experts de la participation. » Lille 2.

Poirier, Corentin. 2015. « Associer les jeunes à la construction des politiques publiques de jeunesse ». *Cahiers de l'action* N° 45(2): 79-83.

Roche, Elise. 2009. « Démocratie et balançoires. Comparaisons d'expériences participatives en Allemagne, France et Italie. » *Cahiers du Brésil Contemporain* (73/74): 283-307.

Sen, Amartya, et Russell Sage Foundation. 1995. *Inequality Reexamined*. Harvard University Press.

Thiercé, Agnès. 1999. *Agnès Thiercé, Histoire de l'adolescence (1850-1914)*. Paris: Belin.

Travaux du conseil enfance et adolescence et droits de l'enfant 2018. 2018. HCFEA.